

can-am®



2018

Guide du conducteur

Comprenant
**Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien**



DS 250®

⚠ AVERTISSEMENT

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule.

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.

Âge minimum recommandé du conducteur:

DS 250 catégorie G = 16 ans.

DS 250 catégorie T = 14 ans sous la supervision d'un adulte ou 16 ans.

La supervision d'un adulte est requise afin de bien comprendre les risques associés à l'usage de ce véhicule.

Réviser et expliquer le contenu de ce Guide du conducteur avec le jeune conducteur et assurez-vous que le jeune conducteur comprenne comment opérer ce véhicule de façon sécuritaire.

2 1 9 0 0 1 8 4 7 _ F R

**Traduction des
instructions originales**

AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Si vous ne conduisez pas prudemment, une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manœuvres courantes comme les virages dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

Pour votre sécurité, lisez attentivement et respectez tous les avertissements du présent guide et des étiquettes apposées sur le véhicule.

Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES!

Conserver ce Guide du conducteur dans le véhicule en tout temps.

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et des étiquettes de sécurité apposées sur le produit peut mener à des blessures, voire même la mort!

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

 **AVERTISSEMENT:** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, visitez le www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicule

Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc.(BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. :

Can-Am®

DS 250™

XPS™

AVANT-PROPOS

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Merci d'avoir acheté un tout nouveau VTT Can-Am[®]MD. Vous profiterez de la garantie BRP et de tout un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés disposés à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et il a fait les derniers réglages avant la livraison. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhi-

cule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques de blessure ou de décès pour vous ou les passants, lisez le Guide du conducteur avant de conduire le véhicule.

Lisez également toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le VTT et visionnez attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ*.

À défaut de suivre les avertissements contenus dans ce guide peut mener à des **BLESSURES GRAVES** et même au **DÉCÈS**.

Âge recommandé (Canada/É.-U.)

Ce véhicule entre dans la catégorie G. Respectez toujours l'âge recommandé :

- Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

Avis aux parents

Passer le présent guide en revue avec tout conducteur du véhicule.

Veuillez prendre le temps avec les enfants de revoir les directives d'utilisation sécuritaire appropriée, et portez particulièrement attention aux étiquettes de sécurité sur le produit avant de permettre à quiconque d'utiliser le véhicule.

Comprenez les commandes et le fonctionnement du véhicule et lisez attentivement le Guide du conducteur.

N'oubliez jamais que votre approche face à la sécurité influence l'enfant.

AVERTISSEMENT

Ce VTT n'est pas un jouet.

- Le jugement, les habiletés physiques et les compétences varient d'un enfant à l'autre. Certains enfants peuvent ne pas être capables de conduire un VTT en toute sécurité.
- Ne permettez jamais l'utilisation continue d'un véhicule par un enfant qui n'a pas les habiletés, la force ou le jugement de le faire fonctionner en toute sécurité.
- Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.
- BRP recommande que tous les conducteurs de VTT suivent un cours de formation.

Âge recommandé

(à l'extérieur du Canada/É.-U.)

Ce véhicule entre dans la catégorie G. Toujours respecter l'âge prescrit :

- Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.

Formation

Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent.

Suivre une formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur accrédité.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ EN VTT, communiquez avec votre concessionnaire Can-Am

agréé, notamment concernant les cours offerts près de chez vous.

Aux États-Unis, communiquez avec le Specialty Vehicle Institute of America (SVIA) au 1 800 887-2887 ou au Canada, le Conseil canadien de la sécurité (CCS) au 1 613 739-1535.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  avertit d'un risque de blessure.

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Le Guide du conducteur a été préparé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, l'entretien et les méthodes de conduite sécuritaire. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.

Noter également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguides.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Le Guide du conducteur et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* doivent être offerts avec le véhicule au moment de la vente.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'INSTRUIRE AVANT DE PARTIR.....	1
ÂGE RECOMMANDÉ (CANADA/É.-U.).....	2
ÂGE RECOMMANDÉ (À L'EXTÉRIEUR DU CANADA/É.-U.).....	2
FORMATION.....	2
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ.....	3
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR.....	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	10
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.....	10
ÉVITER LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS.....	10
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES.....	11
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS.....	11

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	12
--	-----------

AVERTISSEMENTS SUR L'UTILISATION	15
---	-----------

CONDUITE DU VÉHICULE	42
-----------------------------------	-----------

INSPECTION AVANT RANDONNÉE.....	43
VÊTEMENTS.....	45
TRANSPORT D'UN PASSAGER.....	46
TRANSPORT DE CHARGES.....	46
TRAVAILLER AVEC CE VÉHICULE.....	47
CONDUITE RÉCRÉATIVE.....	47
ENVIRONNEMENT.....	48
LIMITES DE CONCEPTION.....	49
UTILISATION HORS ROUTE.....	49
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES ET MESURES DE SÉCURITÉ.....	49
TECHNIQUES DE CONDUITE.....	52

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)	59
--	-----------

ÉTIQUETTE MOBILE.....	59
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	61
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	64
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	64

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)	65
---	-----------

ÉTIQUETTE MOBILE.....	65
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LE VÉHICULE.....	67
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	71
ÉTIQUETTE D'INFORMATION TECHNIQUE.....	72

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT.....	74
1) MANETTE D'ACCÉLÉRATION.....	75
2) MANETTE DE FREIN DROITE.....	76
3) MANETTE DE FREIN GAUCHE.....	77
4) FREIN DE STATIONNEMENT.....	77
5) LEVIER SÉLECTEUR.....	78
6) INTERRUPTEUR MULTIFONCTION.....	79
7) VOYANTS.....	81
8) INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE.....	82
9) ROBINET D'ESSENCE.....	83
10) PÉDALE DE FREIN.....	83
11) TROUSSE D'OUTILS.....	83
12) LOQUET DU SIÈGE.....	84
13) PRISE 12 VOLTS.....	85
CARBURANT.....	86
SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT.....	86
MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE LE PLEIN DE CARBURANT.....	87
PÉRIODE DE RODAGE.....	89
FONCTIONNEMENT PENDANT LE RODAGE.....	89
CONSIGNES D'UTILISATION.....	90
DÉMARRAGE DU MOTEUR.....	90
CHANGEMENT DE RAPPORT.....	91
ARRÊT DU MOTEUR.....	92
PERSONNALISATION DE LA CONDUITE.....	93
RÉGLAGE DE LA SUSPENSION.....	93
TRANSPORT DU VÉHICULE.....	94

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION.....	96
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	98
CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES.....	99
PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	100
PROCÉDURES D'ENTRETIEN.....	103
FILTRE À AIR.....	103
BOÎTIER DE FILTRE À AIR.....	105
HUILE À MOTEUR.....	106
CRÉPINE DU RÉSERVOIR D'HUILE.....	108
RADIATEUR.....	109
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT.....	110
PARE-ÉTINCELLES.....	113
SOUPAPE D'INJECTION D'AIR.....	114

COURROIE D'ENTRAÎNEMENT.....	114
COUVERCLE DE LA BOÎTE DE VITESSES À VARIATION CONTINUE (CVT).....	114
HUILE DE LA BOÎTE DE VITESSES.....	115
CÂBLE D'ACCÉLÉRATEUR.....	116
BOUGIE.....	118
BATTERIE.....	119
FUSIBLES.....	119
FEUX.....	120
ROUES DENTÉES ET CHÂÎNE D'ENTRAÎNEMENT.....	122
PNEUS ET ROUES.....	124
ROULEMENTS DE ROUE.....	125
SUSPENSION.....	125
FREINS.....	126
CHÂSSIS.....	127
SOINS DU VÉHICULE.....	128
SOINS D'APRÈS-UTILISATION.....	128
NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE.....	128
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	129
<i>RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES</i>	
IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....	132
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE	132
EMPLACEMENT DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MOTEUR	133
RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS).....	134
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS).....	135
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC.....	136
FICHE TECHNIQUE.....	137
<i>DÉPANNAGE</i>	
LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE.....	144

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM®
2018..... 152

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)..... 157

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM®
2018 160

**GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EURO-
PÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA
TURQUIE : VTT CAN-AM® 2018..... 165**

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS..... 172

NOUS JOINDRE..... 173

 AMÉRIQUE DU NORD..... 173

 EUROPE..... 173

 OCÉANIE..... 174

 AMÉRIQUE DU SUD..... 174

 ASIE..... 174

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE..... 175

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si on essaie de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se dégager et s'enflammer en cas de présence d'une étincelle ou d'une flamme, même à distance de la source. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les instructions ci-dessous :

- N'utiliser qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Se conformer strictement aux instructions de la rubrique *CARBURANT*.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir n'est pas adéquatement installé.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- En cas d'ingestion d'essence, d'éclaboussure dans les yeux ou d'inhalation des vapeurs d'essence, consulter immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur soi, se laver à l'eau et au savon et changer de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certains composants deviennent chauds lorsque le moteur tourne. Éviter tout contact avec ces pièces pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour le véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE.

- Ce véhicule se manie différemment des autres véhicules, y compris les motocyclettes et les voitures. En cas de conduite imprudente, une collision ou un capotage peut survenir, même pendant des manœuvres courantes comme les virages, la conduite dans une pente ou le franchissement d'obstacles.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir en cas de non-respect de ces instructions :

- Lire attentivement ce Guide du conducteur et toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit et se conformer aux modes d'utilisation. Regarder la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* et y prêter attention avant toute utilisation du véhicule.
- Toujours respecter l'âge recommandé.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Porter des protecteurs pour les yeux (lunettes de protection visière), des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais transporter un passager sur ce véhicule. Les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier.
- Ne jamais conduire le véhicule en cas de fatigue, de maladie ni sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces conditions augmentent le temps de réaction du conducteur et altèrent ses capacités de jugement.
- Ne jamais circuler à une vitesse excessive. Toujours adapter sa vitesse au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Inspecter le véhicule lors de chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche. Suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans ce Guide du conducteur.
- Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Demeurer attentif aux variations de terrain en circulant à bord de ce véhicule.
- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires à la maîtrise de ce véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.

- Utiliser les méthodes de virage du présent guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour son niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide. Examiner le terrain avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférer le poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Toujours descendre une pente et freiner de la façon indiquée dans ce guide. Examiner le terrain avant de descendre une pente. Transférer son poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente selon un angle qui ferait pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférer son poids vers l'amont. Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand on monte une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante en montée. Advenant un calage ou un entraînement vers l'arrière du véhicule, utiliser la méthode de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule si ce dernier est dirigé vers le haut de la pente. Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer en terrain inconnu. Ne jamais tenter de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.
- Être toujours prudent quand le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur les surfaces extrêmement glissantes, telle que la glace, circuler très lentement et très prudemment pour réduire le risque de perte de contrôle en dérapant.
- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qui est recommandé dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau, de la neige ou de la boue. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

- Garder toujours à l'esprit que les conditions météorologiques et du terrain, le système de freinage et l'état des pneus, la vitesse du véhicule et son comportement ainsi que la charge y compris celle tractée constituent certains des éléments qui influencent la distance de freinage. Ajuster sa conduite en fonction de ces éléments.
- Toujours s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacle ni de personne derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Lorsque la voie est libre, reculer lentement.
- BRP recommande de toujours rester assis sur le VTT lors de la conduite en marche arrière. Éviter de se tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.
- Utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Utiliser seulement des accessoires approuvés par BRP. NE JAMAIS installer un siège passager.
- Toute charge transportée sur le véhicule aura une incidence sur la stabilité et la maîtrise du véhicule. Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés. Bien répartir et fixer solidement la charge. Veillez à ce que la charge soit bien fixée et à ce qu'elle ne nuise pas à la conduite. Toujours être conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident. Éviter les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. La charge ne doit ni couvrir, ni obstruer les phares ou le feu arrière. Réduire la vitesse et garder une plus grande distance pour le freinage.

AVERTISSEMENTS SUR L'UTILISATION

Les avertissements suivants et leur format répondent aux exigences de la United States Consumer Product Safety Commission. Il est primordial qu'on les trouve dans le Guide du conducteur de tous les VTT.

REMARQUE : Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sans respecter les instructions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. Nous leur suggérons ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques de conduite décrites dans ce guide.

Pour de plus amples renseignements sur la formation, communiquez avec un concessionnaire Can-Am agréé.

CANADA ET ÉTATS-UNIS



AVERTISSEMENT



vmo2010-001-001

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ce véhicule devrait être utilisé par un conducteur de 14 ans et plus sous la supervision d'un adulte ou par un conducteur de 16 ans et plus.

À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS



AVERTISSEMENT



V00A01Q

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un véhicule qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce véhicule.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Transport de plus d'un (1) passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Importante réduction de vos capacités à équilibrer et contrôler ce véhicule
Pourrait entraîner un accident causant des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, le véhicule n'est pas conçu pour le transport de plus d'un (1) conducteur et un (1) passager.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus sont conçus pour une utilisation hors route seulement, et non pour les surfaces asphaltées. L'utilisation de ce véhicule sur des surfaces asphaltées peut sérieusement réduire la maniabilité et provoquer une perte de maîtrise.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, y compris les trottoirs, les entrées de cour, les stationnements et les rues.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule sur la voie publique, une route, une autoroute, un chemin de terre ou une route de gravier. Dans plusieurs États ou provinces, il est illégal d'utiliser ce véhicule sur la voie publique, les routes et les autoroutes.

AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Conduire ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les avertissements suivants concernent tous les conducteurs de VTT :

- L'utilisation du véhicule sans le port d'un casque homologué augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- L'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. Il est également recommandé de porter :

- Une protection oculaire (lunettes ou visière)
- Des gants et des bottes
- Une chemise ou une veste à manches longues
- Un pantalon long.

 **AVERTISSEMENT**



V00A07G

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le jugement du conducteur peut être sérieusement compromis.

La vitesse de réaction peut être ralentie.

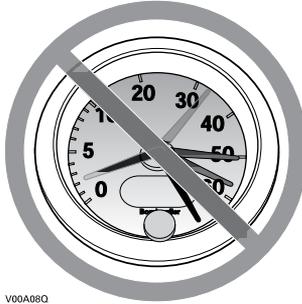
Le sens de l'équilibre et la perception du conducteur peuvent être compromis.

Un accident et même le décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.

 **AVERTISSEMENT**



V00A080

DANGER POSSIBLE

Conduite du véhicule à une vitesse excessive.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du véhicule, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

CONSÉQUENCES POSSIBLES Augmente les risques d'accident, dont un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manœuvres visant à épater les gens.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le véhicule avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspecter le VTT lors de chaque utilisation pour vérifier s'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites plus loin.

⚠ AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduite sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

De graves blessures et même la mort pourraient survenir si la glace cédaît sous le poids du véhicule et/ou du conducteur.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Retirer des mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le véhicule ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du repose-pied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Conduite imprudente du véhicule en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du véhicule ou celui-ci pourrait capoter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en conduisant le véhicule lorsque les conditions du terrain varient.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du véhicule sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ces types de terrain.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du véhicule pouvant provoquer une collision ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utiliser les méthodes de virage du présent guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à une vitesse excessive.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le véhicule sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour son niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférer le poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

REMARQUE : Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférer son poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de maîtrise ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage sur une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on fait un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline :

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables.

Transférer son poids vers l'amont.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Maintenir son poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après s'être immobilisé.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Maintenir son poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.



AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer en terrain inconnu, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lors de la négociation d'obstacles, procéder de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sûre un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

⚠ AVERTISSEMENT



DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, vérifier si la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

⚠ AVERTISSEMENT**DANGER POSSIBLE**

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, prendre contact avec un concessionnaire Can-Am agréé.

Ne JAMAIS poser de sièges pour passagers ni utiliser les porte-bagages pour transporter plus de un (1) passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

 **AVERTISSEMENT**



DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse en transportant une charge ou en tirant une remorque. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Procéder de la façon décrite dans ce guide lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

 **AVERTISSEMENT**



V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

CONDUITE DU VÉHICULE

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite de ce véhicule, il est IMPÉRATIF de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres paraîtront logiques ou évidents. Malgré tout, nous vous demandons de prendre les quelques minutes nécessaires à lire complètement ce Guide du conducteur avant d'utiliser le VTT.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce véhicule, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposées aux capotages ou collisions pouvant entraîner des blessures, voire le décès.

Les véhicules ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du véhicule avant de s'aventurer hors route. S'exercer dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger afin de bien se familiariser avec les commandes. Conduire lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être favorables.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et de compétences. Faire preuve de jugement. Procéder avec soin. Éviter les risques inutiles pouvant générer une situation de détresse ou causer des blessures.

Ne jamais présumer que ce véhicule peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des sols plus ou moins durs peut faire basculer le véhicule ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, il est recommandé de ralentir et de toujours observer le terrain devant. Si le véhicule tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement...
DU CÔTÉ OPPOSÉ au renversement!

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. S'adresser à un concessionnaire BRP autorisé pour plus de détails. Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire BRP autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous invitons éga-

lement à visiter un concessionnaire BRP autorisé en temps opportun lorsqu'on apprend l'existence d'une campagne liée à la sécurité.

Consulter un concessionnaire BRP autorisé pour les accessoires disponibles qui pourraient être requis.

Inspection avant randonnée



AVERTISSEMENT

Effectuer une inspection avant randonnée avant chaque utilisation pour détecter toute anomalie éventuelle pouvant survenir pendant son utilisation. L'inspection avant randonnée peut aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Liste d'inspection avant randonnée

Avant de démarrer le moteur (clé sur «OFF»)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Liquides	Vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.	
Fuites	Rechercher toute fuite éventuelle sous le véhicule.	
Direction	Vérifier si le guidon fonctionne librement en le tournant complètement d'un côté puis de l'autre.	
Manette d'accélérateur	Actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.	
Frein de stationnement	Serrer le frein de stationnement et s'assurer qu'il fonctionne bien.	
Pneus	Vérifier la pression et l'état des pneus.	
Roues	Vérifier si les roues sont endommagées et si les écrous de roue sont serrés.	
Radiateur	Vérifier si le radiateur est propre.	
Roues dentées et chaîne d'entraînement	Inspecter les roues dentées pour la présence d'usure ou de dommages.	
	Vérifier le réglage et la lubrification de la chaîne d'entraînement et de la glissière.	
Le siège	S'assurer que le siège du conducteur est bien installé et bien attaché.	
Chargement	Lors du transport d'une charge, respecter la charge admissible du véhicule. S'assurer que la charge est bien fixée aux porte-bagages.	
Compartiments d'entretien et de rangement	Vérifier que les compartiments d'entretien et de rangement sont bien fixés.	
Châssis et suspension	Vérifier sous le véhicule s'il y a des débris sur le châssis ou la suspension et bien nettoyer le châssis et la suspension.	

Avant de démarrer le moteur (clé sur «ON»)

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Affichage du niveau d'essence	Vérifier le fonctionnement du voyant de température du moteur (tout de suite après avoir mis la clé sur « ON »).	
	S'assurer que les voyants des positions « N » (point mort) et « R » (marche arrière) s'allument selon la sélection du levier sélecteur.	
Feux	Vérifier le fonctionnement et la propreté des phares et du feu arrière.	
	Vérifier le fonctionnement des feux de croisement et de route.	
	Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt.	
Moteur	S'assurer que le robinet d'essence est à la position « ON ».	

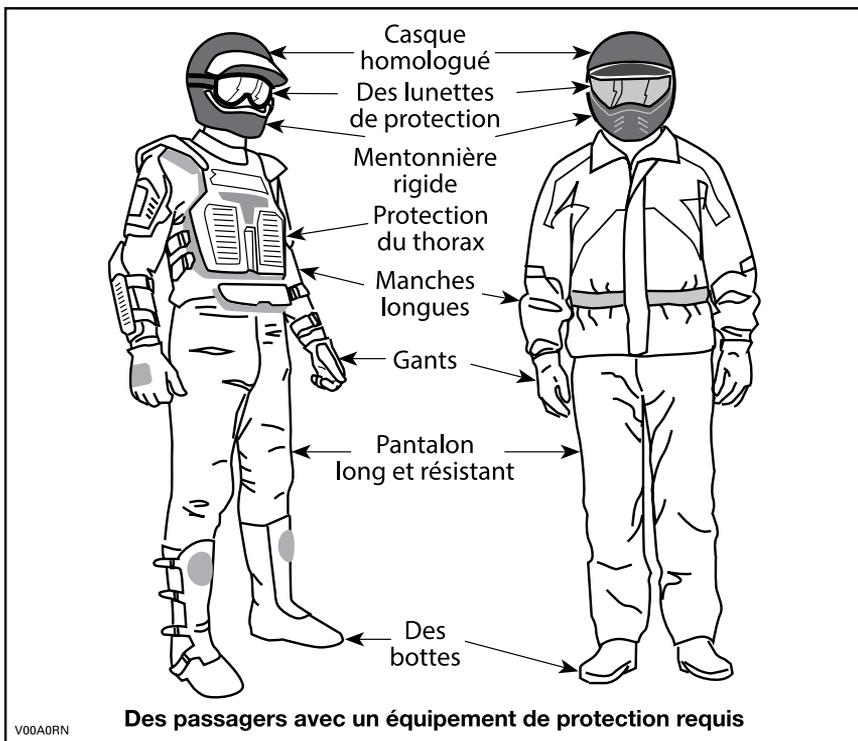
Après avoir démarré le moteur

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	INSPECTION À EFFECTUER	✓
Affichage du niveau d'essence	S'assurer que le voyant de température du moteur est éteint (couper le moteur si le voyant demeure allumé).	
Levier sélecteur	Vérifier le fonctionnement du levier sélecteur (F, N et R).	
Freins	Avancer lentement sur une très courte distance. Actionner les manettes de frein et la pédale de frein individuellement. Les freins doivent s'actionner à fond. Les manettes et la pédale doivent revenir à leur position initiale lorsqu'elles sont relâchées.	
Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur	Vérifier que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur fonctionne correctement.	
Interrupteur d'allumage	Vérifier que l'interrupteur d'allumage fonctionne correctement en démarrant et en arrêtant le moteur.	

Vêtements

Les conditions météorologiques doivent déterminer la façon de s'habiller. Toujours s'habiller en fonction de la température la plus froide prévue. Des sous-vêtements isothermes, directement en contact avec la peau, offrent une bonne protection thermique. Il est cependant important que le conducteur porte toujours des vêtements protecteurs et un équipement appropriés, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon long. Ce

type de vêtement protégera le conducteur de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur ne doit jamais porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il peut aussi être nécessaire de porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Porter des lunettes de soleil le jour seulement.



Transport d'un passager

Ce véhicule est conçu pour le transport d'un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long, ce véhicule n'est pas conçu pour transporter un ou plusieurs passagers. Le transport d'un ou de plusieurs passagers peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

Transport de charges

Tout chargement transporté sur le véhicule influence sa maniabilité, sa stabilité et la distance de freinage. Il est donc important de respecter les limites de charge prescrites par le fabricant du VTT (se référer aux *SPÉCI-*

FICATIONS). Toujours s'assurer que la charge est bien fixée, correctement répartie et qu'elle ne nuit pas à la conduite, et éviter les pentes et les terrains accidentés. Toujours être conscient que la charge peut glisser ou tomber et provoquer un accident. Éviter les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. La charge ne doit ni couvrir, ni obstruer les phares ou le feu arrière.

Soyez prudent en réduisant votre vitesse en fonction de l'état du terrain lorsque vous transportez une charge ou que vous tirez une remorque. Prévoir davantage de distance pour freiner. Fixer la charge le plus bas possible sur les supports pour réduire l'effet d'un centre de gravité trop haut.

Travailler avec ce véhicule

Votre véhicule peut vous aider à effectuer certaines tâches LÉGÈRES. Divers accessoires sont disponibles chez les concessionnaires Can-Am autorisés. Il est cependant important de toujours respecter la charge et la capacité du VTT. Un VTT surchargé peut créer une tension excessive sur les composants et les briser. Pour éviter tout risque de blessures, nous vous recommandons également d'observer les instructions et les avertissements concernant l'accessoire. Éviter tout effort physique en soulevant ou en tirant des charges élevées ou en maniant manuellement le VTT.

Conduite récréative

Respecter les droits et les limites des autres. Éviter les endroits désignés pour les autres utilisateurs de sites hors route. En particulier, évitez les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Toujours garder la droite et éviter de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Se préparer à s'arrêter pour se ranger sur le côté quand un autre utilisateur arrive en sens contraire.

Adhérer à un club local de VTT. Vous pourrez obtenir une carte des sentiers et des conseils ainsi que des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. S'il n'existe aucun club dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressantes.

Toujours se tenir à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique du véhicule et en ayant confiance au bon jugement des autres, le conducteur sera en mesure de déterminer la distance de sécurité appropriée. Ce véhicule, tout comme les autres véhicules, ne peut s'arrêter net.

Avant d'utiliser le véhicule, informer ses proches de l'itinéraire envisagé et du moment prévu pour le retour.

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Se renseigner sur les endroits où il sera possible

de s'approvisionner en carburant et en huile. Se préparer à faire face à tout imprévu.

Trousse de premiers soins	Clé à molette
Téléphone cellulaire	Couteau
Ruban adhésif	Lampe de poche
Corde	Lunettes de protection avec lentilles colorées
Ampoules de rechange	Carte des sentiers
Trousse d'outils fournie	Collations

Environnement

Ce véhicule présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Éviter les endroits classiquement vulnérables. Ne pas conduire sur la végétation forestière ni les arbustes; ne pas couper les arbres; ne pas détruire les clôtures et éviter de faire tourner les roues à vide, car cela détruit le terrain. Avoir «le pied léger»

Ce véhicule peut causer des incendies de forêt par véhicule hors route si des débris s'accumulent à proximité de l'échappement ou d'autres points chauds du moteur et s'allument puis tombent dans l'herbe sèche. Éviter de rouler dans les zones humides, à travers les tourbières ou les hautes herbes, où les débris peuvent s'accumuler. Si on a roulé dans ces endroits, inspecter et enlever tous les débris du moteur et les points chauds.

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un véhicule motorisé. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Suivez la règle suivante : « ce que j'apporte, je le rapporte » Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission. Dans un tel cas, positionnez le feu à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que l'on peut provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à soi-même ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Toujours obtenir toujours la permission du propriétaire avant de s'aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le système d'échappement ni le moteur et n'enlevez aucun de ses composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'ajout d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sûre en observant rigoureusement le terrain devant lui. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un véhicule se résument en quelques mots : prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne conduisez jamais à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer ou renverser le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Reculer lentement et éviter les virages serrés.

BRP recommande de toujours rester assis sur le VTT lors de la conduite en marche arrière. Éviter de se tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

Serrez le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante en stationnant en pente.

En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques. Se rappeler de placer le levier sélecteur à la position « F » (marche avant) et le robinet d'essence en position fermée lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

Montée

Grâce à sa conception, ce véhicule est un excellent grimpeur, à un point tel qu'il pourrait basculer avant même de perdre sa traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le véhicule peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire. Tenir compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également prudent de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes qui sont plus raides qu'il ne peut descendre en toute sécurité. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'il est possible de la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait dérapier. Maintenir une vitesse constante ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

Déplacement à flanc de colline

Dans la mesure du possible, vous devriez éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Le véhicule pourrait basculer lors du déplacement latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser sur le côté et devenir non maîtrisable sur les surfaces glissantes et instables. Ne tentez pas de faire tourner le véhicule vers l'aval en le faisant glisser. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du véhicule se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez et basculera.

**AVERTISSEMENT**

Éviter de franchir des escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

Conduite sur surfaces enneigées

Au moment de l'inspection de préutilisation, prêter une attention particulière aux endroits sur le véhicule où des accumulations de neige ou de glace peuvent obstruer la visibilité du feu arrière et les ouvertures de ventilation, bloquer le radiateur et le ventilateur et nuire au mouvement des manettes de commande, des interrupteurs et de la pédale de frein. Avant de démarrer le VTT, vérifier si la direction, les manettes d'accélérateur et de frein, ainsi que les pédales de commandes bougent librement.

Lorsqu'on utilise un VTT sur des sentiers enneigés, l'adhérence des pneus est généralement réduite et réagit différemment à vos commandes. Sur une surface à adhérence réduite, la direction n'est pas aussi vive et précise, la distance de freinage est allongée et l'accélération est moins sensible. Rouler lentement et ne pas faire d'accélération brusques. Les pneus risquent de patiner et le véhicule peut déraper en survirage. Éviter de freiner brusquement. Éviter de freiner brusquement car le véhicule risquerait de glisser en ligne droite. Or, le meilleur conseil que l'on puisse donner consiste à réduire la vitesse de façon sécuritaire afin d'anticiper certaines manœuvres pour avoir suffisamment de temps et de distance pour garder le parfait contrôle du véhicule et éviter qu'il ne fasse une embardée.

Lorsqu'on circule dans la neige poudreuse avec le VTT, un nuage de neige se soulève et de la neige s'accumule ou fond sur certains composants à découvert, y compris les pièces rotatives comme les disques de frein. L'eau, la neige et la glace peuvent influencer la réponse de freinage du VTT. Freiner fréquemment même lorsqu'il n'est pas nécessaire de ralentir; cela empêchera la glace ou la neige de s'accumuler et asséchera les plaquettes et les disques de frein. De plus, en procédant ainsi dans des conditions de conduite à faible risque, on vérifie le niveau d'adhérence et on est conscient de la réaction du véhicule aux commandes données. Ôter la neige et la glace sur la pédale de frein, les repose-pieds et les manettes d'accélérateur et de frein. Essuyer fréquemment la neige du siège, des poignées, des phares et du feu arrière.

L'épaisseur de la couche de neige peut masquer la présence de roches, de souches ou d'autres objets. Une neige mouillée peut gêner la maniabilité alors que le véhicule s'y embourbe ou y perd complètement sa traction. Regarder au loin et être vigilant afin de déceler tout signe visible de tels obstacles. Dans le doute, il faut garder ses distances. Ne pas circuler sur un plan d'eau gelé avant d'avoir vérifié si la glace peut supporter le poids du VTT, de son utilisateur et de sa charge. Ne pas oublier que la glace peut être suffisamment épaisse pour supporter une motoneige mais pas un VTT du même poids puisque sa surface portante est répartie sur les

quatre pneus alors que, sur une motoneige, le poids est réparti sur la chenille et les skis.

Pour un confort maximal et pour éviter les engelures, porter des vêtements de protection pour VTT appropriés convenant aux conditions météorologiques.

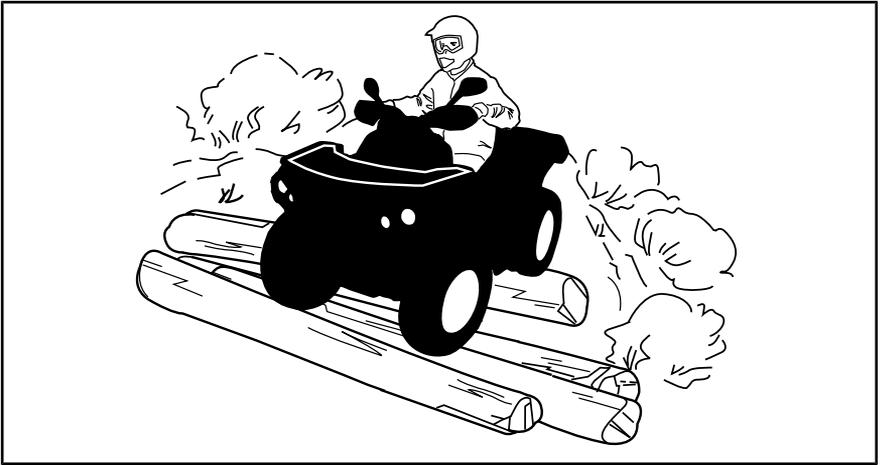
Après chaque randonnée, enlever la neige ou la glace qui a pu s'accumuler sur la carrosserie du véhicule ainsi que sur toutes ses pièces mobiles (freins, composants de la direction, rouage d'entraînement, commandes, ventilateur de radiateur, etc.). La neige mouillée gèlera pendant que le véhicule est arrêté et sera plus difficile à enlever au moment de la prochaine inspection avant randonnée.

Techniques de conduite

Conduire le véhicule trop rapidement pour ses compétences ou conditions peut entraîner des blessures. Manier doucement l'accélérateur pour se déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. Ne jamais oublier que le véhicule est lourd! Son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous. Toujours utiliser des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines, les terrains accidentés et dans les virages.

Ce véhicule n'est pas conçu pour sauter et ne peut absorber entièrement l'énergie d'impacts tels que les sauts et il transmettrait cette énergie à son conducteur. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique pour les pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, garder ceux-ci sur les repose-pieds à tout moment. Éviter d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'étendre les pieds pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés ou coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Bien que la suspension du véhicule soit adéquate, un terrain raboteux ou accidenté vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. L'adoption d'une position accroupie ou semi-accroupie est souvent nécessaire. Ralentir et laisser ses jambes fléchies absorber les chocs.

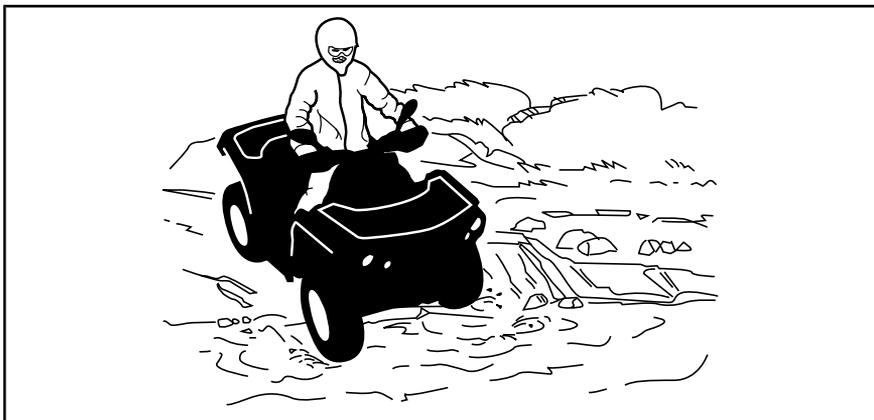
Ce véhicule n'est pas conçu pour circuler sur les routes ou les autoroutes. (Dans la plupart des endroits, il s'agit d'une pratique illégale.) Vous pourriez entrer en collision avec un autre véhicule en circulant sur les routes ou les autoroutes avec votre véhicule.

Les pneus de ce véhicule ne conviennent pas aux surfaces asphaltées. De plus, le véhicule n'est pas équipé d'un différentiel arrière (les roues arrière tournent toujours à la même vitesse). C'est pourquoi, la maniabilité et la capacité de contrôle du véhicule pourraient être grandement réduites sur une surface asphaltée.

La conduite sur route ou sur les accotements peut semer la confusion chez les autres usagers de la route, en particulier si vos feux sont allumés.

Lorsqu'il faut traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son véhicule, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Éviter de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le véhicule peut «flotter» et chavirer. Vérifier la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les repose-pieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels que les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. On pourrait perdre l'adhérence. Éviter d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



Des freins mouillés réduisent la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, de la neige ou de la boue, actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Se tenir prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, être attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si le trajet amène à traverser des étendues d'eau gelées, vérifier si la glace est assez épaisse pour supporter le poids du conducteur, ainsi que celui du véhicule et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Rouler lentement et ne pas faire d'accélération brusques. Cela ferait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Éviter de freiner brusquement. Cela pourrait causer une glissade incontrôlée et le véhicule pourrait se renverser. Éviter en tout temps de s'aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

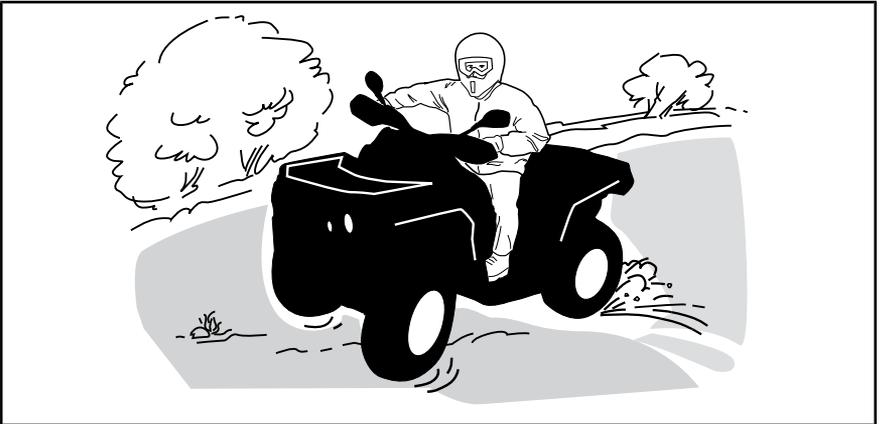
La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduire la vitesse et garder une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrer les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige. Consulter les « Précautions générales et mesures de sécurité » dans cette sous-section pour plus d'informations détaillées concernant la conduite sur les surfaces couvertes de neige.

Rouler sur le sable, les dunes de sable et la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que

le véhicule glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, rechercher une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour s'aventurer sur les dunes, nous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera les conducteurs à se repérer au-delà de la dune de sable suivante. Être prudent quand on aperçoit un fanion de sécurité devant soi. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur le conducteur, éviter de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule est ainsi altérée, ce qui pourrait faire glisser ou renverser le véhicule, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Se rappeler qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement ou glisser risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne jamais faire cela délibérément.



Si le véhicule se met à glisser, tournez le guidon dans la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais serrer les freins à fond ou bloquer les roues.

Respecter la signalisation du sentier. Elle est là pour aider tous ses usagers.

Franchir les obstacles rencontrés sur le chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Éviter ces obstacles dans la mesure du possible. Se rappeler que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Se tenir sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajuster la vitesse sans perdre d'élan et éviter d'accélérer brusquement. Tenir le guidon fermement. Transférez votre poids vers

l'arrière et franchissez l'obstacle. S'assurer que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte que l'obstacle peut glisser ou se déplacer en le franchissant.

Deux choses sont importantes lorsque vous roulez sur des collines ou des pentes : soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles et ajustez constamment la position de votre corps.

Serrez toujours le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Cette précaution est particulièrement importante en stationnant en pente. Sur les pentes très inclinées, ou si le VTT transporte une charge, bloquez les roues du véhicule avec des roches ou des briques.

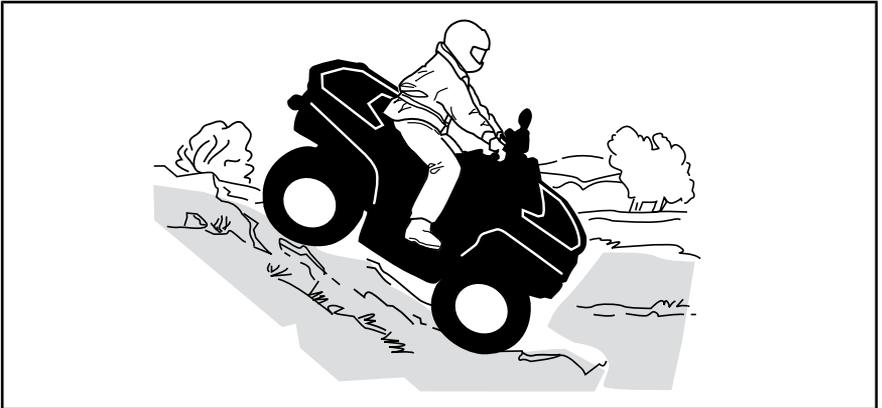
Montée

Avant d'essayer de monter une colline, garder ces choses à l'esprit. Monter une côte ne devrait être tentée que par des conducteurs expérimentés. Commencer sur une faible pente. Toujours conduire tout droit vers le haut et maintenir le poids du corps vers l'avant vers le haut de la colline. Maintenir les pieds sur les repose-pieds et accélérer avant de commencer à monter. Essayer de maintenir une vitesse constante et aller doucement sur l'accélérateur pour éviter les accélérations. Une pente abrupte ou une variation de terrain ou le roulement d'une roue sur un obstacle pourrait avoir un impact important sur la stabilité, car il pourrait soulever l'avant du véhicule augmentant le risque de renversement. Certaines collines sont trop raides pour arrêter ou récupérer en toute sécurité après une tentative infructueuse d'escalade. Essayer d'éviter les pentes raides. Si le conducteur n'est pas prudent, le véhicule pourrait basculer lors de la montée de la colline. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou si le véhicule se met à reculer, freiner en prenant soin de ne pas glisser. Descendre et ensuite utiliser la technique du virage en K (tout en marchant en arrière, à côté du véhicule sur le côté le plus élevé et avec une main sur le levier de frein, reculer lentement l'arrière du véhicule vers le haut de la colline puis conduire vers le bas). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et rester à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne jamais tenter de retenir un véhicule qui se renverse. Rester à l'écart. Éviter de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



Descente

Maintenir le poids du corps vers l'arrière. Freiner graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort. Essayer d'éviter les pentes raides. Si le conducteur n'est pas prudent, le véhicule pourrait basculer en descendant la pente.



Déplacement à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si un tel déplacement est nécessaire, il convient de TOUJOURS placer le poids du corps vers le haut de la colline et d'être prêt à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne jamais tenter d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Canada et États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

<p style="text-align: center;">T</p> <p style="text-align: center;">MODÈLE DE TRANSITION</p> <p style="text-align: center;">CE VTT EST CONÇU POUR UN USAGE RÉCRÉATIF PAR DES ADULTES OU DE JEUNES CONDUCTEURS SOUS LA SUPERVISION D'UN ADULTE.</p> <p style="text-align: center;">CONDUCTEUR SEUL-AUCUN PASSAGER AUCUN CONDUCTEUR DE MOINS DE 14 ANS</p> <hr/> <p style="text-align: center;">DES FORMATIONS POUR OBTENIR DES COMPÉTENCES EN VTT SONT DISPONIBLES. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CONSULTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR VOUS RENSEIGNER À PROPOS DES LOIS D'ÉTAT OU LOCALES RELATIVES À L'UTILISATION D'UN VTT.</p> <p style="text-align: center;">CETTE ÉTIQUETTE VOLANTE NE DOIT PAS ÊTRE ENLEVÉE AVANT LA VENTE.</p>	<p style="text-align: center;">AVERTISSEMENT</p> <p style="text-align: center;">Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.</p> <table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOUJOURS UTILISER UN CASQUE HOMOLOGUÉ ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION,</td><td>NE JAMAIS UTILISER SUR LA VOIE PUBLIQUE.</td><td>NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.</td><td>NE JAMAIS UTILISER SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, OU DE DROGUES</td></tr></table> <p>NE JAMAIS utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none">• sans la formation ou des instructions appropriées.• à des vitesses trop rapides pour ses compétences ou conditions.• sur les voies publiques - une collision pourrait survenir avec un autre véhicule.• avec un passager - les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise. <p>TOUJOURS :</p> <ul style="list-style-type: none">• utiliser des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.• éviter les surfaces asphaltées - l'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise. <p style="text-align: center;">LOCALISER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ET LES AVERTISSEMENTS.</p>					TOUJOURS UTILISER UN CASQUE HOMOLOGUÉ ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION,	NE JAMAIS UTILISER SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.	NE JAMAIS UTILISER SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, OU DE DROGUES
									
TOUJOURS UTILISER UN CASQUE HOMOLOGUÉ ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION,	NE JAMAIS UTILISER SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.	NE JAMAIS UTILISER SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL, OU DE DROGUES						

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) = **X**

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE

***NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.**



704901107

TYPIQUE

⚠ AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'un véhicule tout-terrain peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule.

Pour en savoir davantage, visitez le www.P65Warnings.ca.gov/products/-passenger-vehicle



704906872

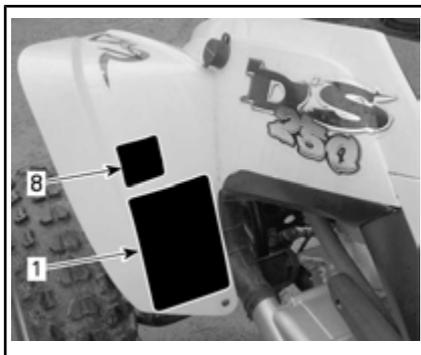
Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lire et comprendre les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

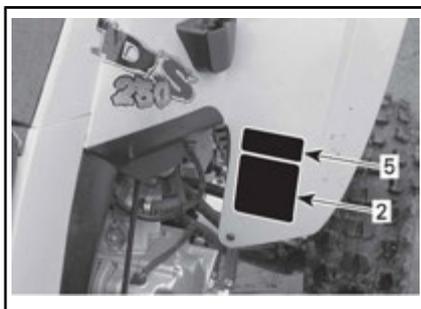
REMARQUE : Le numéro sur les illustrations du véhicule fait référence au numéro de séquence de l'étiquette de sécurité. En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



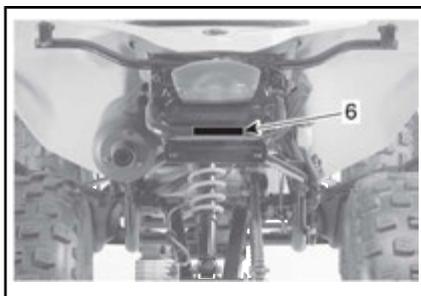
ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOC ARRIÈRE



PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

AVERTISSEMENT

Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES.

			
TOUJOURS UTILISER UN CASQUE HOMOLOGUÉ ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION.	NE JAMAIS UTILISER SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NE JAMAIS TRANSPORTER DE PASSAGER.	NE JAMAIS UTILISER SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES.

NE JAMAIS utiliser :

- sans la formation appropriée ou les instructions du VTT.
- à des vitesses trop rapides pour ses compétences ou conditions.
- sur les voies publiques – une collision pourrait survenir avec un autre véhicule.
- avec un passager – les passagers agissent sur l'équilibre et la direction et augmentent le risque de perdre la maîtrise.

TOUJOURS :

- utiliser des techniques de conduite adéquates pour éviter les renversements du véhicule sur les collines et les terrains accidentés et dans les virages.
- éviter les surfaces asphaltées – l'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise.

LOCALISER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR. SUIVRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ET LES AVERTISSEMENTS.

ÉTIQUETTE 1

AVERTISSEMENT

MOINS DE 14 ANS

L'utilisation de ce VTT par des enfants de moins de 14 ans augmente le risque de BLESSURES GRAVES ou MORTELLES. La supervision d'un adulte est requise pour les enfants de moins de 16 ans. **Ne JAMAIS laisser des enfants de moins de 14 ans utiliser ce VTT.**

ÉTIQUETTE 2

AVERTISSEMENT

NE JAMAIS prendre place en tant que passager. Les passagers peuvent entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.

704 900 005

V01M07Z

ÉTIQUETTE 3

⚠ AVERTISSEMENT

Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.

AVEC CHARGE	PRESSIION DE GONFLAGE À FROID
JUSQU'À 150 KG (330 LB)	AVANT MAX.: 34 kPa (5,0 psi) MIN.: 26 kPa (3,8 psi)
	ARRIÈRE MAX.: 34 kPa (5,0 psi) MIN.: 26 kPa (3,8 psi)

TOUJOURS s'assurer que la pression des pneus est adéquate.

NE JAMAIS mettre la pression des pneus en dessous du minimum. Cela pourrait causer le délogement du pneu de sa jante.

NE JAMAIS dépasser la charge admissible de 150 kg (330 lb), incluant le poids du conducteur, du chargement, des accessoires et du timon.

CHARGEMENT et REMORQUAGE VTT

- Le poids du chargement ou la traction d'une remorque peut affecter la stabilité et la maniabilité.
- Lors du transport d'une cargaison ou d'un remorquage :
 - conduire plus lentement.
 - prévoir une plus grande distance pour le freinage.
 - éviter les pentes et les terrains accidentés.

704901879

ÉTIQUETTE 4

AVIS

- Le VTT DOIT être arrêté avant de changer la position du levier sélecteur.
- Toujours appliquer le frein au pied pour sortir du point mort (N).

704901192A

ÉTIQUETTE 5

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS attacher ici ou sur le porte-bagages pour tirer une charge.

Cela pourrait faire basculer le véhicule.

TOUJOURS utiliser l'attelage de la remorque pour tirer une charge.

704902005

ÉTIQUETTE 6



ÉTIQUETTE 7

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule est un véhicule tout-terrain et n'est pas conçu pour une utilisation sur les routes publiques.

⚠ AVERTISSEMENT

Ce véhicule est conçu pour un usage hors route et n'est pas destiné aux voies publiques.

704905152

ÉTIQUETTE 8

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.

ENGINE FAMILY		FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [] DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI. EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES . SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN
PERMEATION FAMILY		FAMILLE DE PERMEATION	
CERTIFICATION STANDARD (FEL)		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE	
ENGINE DISPLACEMENT		CYLINDRÉE	
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM		SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS	
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.			



TYPIQUE - EMPLACEMENT : SOUS L'AILE ARRIÈRE

Bombardier Recreational Products Inc. certifies that this ATV complies with the American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles, ANSI/SVIA-1-2010 Standard.

Bombardier Produits Récréatifs inc. certifie que ce VTT est conforme à la norme "American National Standard for Four Wheel All-Terrain Vehicles" ANSI/SVIA-1-2010.

704903327

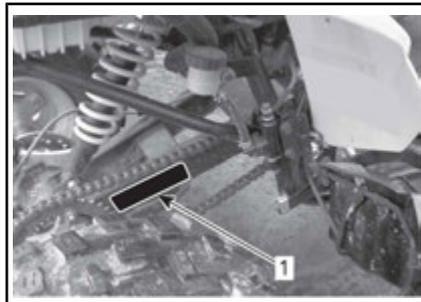
EMPLACEMENT : AILE AVANT

Étiquette d'information technique

CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT

LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT DOIT ÊTRE BIEN AJUSTÉE ET LUBRIFIÉE, LE CONDUCTEUR ÉTANT SUR LE VÉHICULE. LE JEU EST DE 15-25 mm (5/8-1 po).
VOIR LE MANUEL DU CONDUCTEUR POUR LES DIRECTIVES COMPLÈTES

ÉTIQUETTE DE RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT



1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

Tous les pays sauf Canada et États-Unis

Étiquette mobile

Ce véhicule est muni d'étiquettes mobiles et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.



AVERTISSEMENT

- Localiser et lire le guide du conducteur.
- Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES. Suivre toutes les instructions et les avertissements.
- Toujours porter une protection oculaire.
- Toujours utiliser un casque homologué et des vêtements de protection.
- Ne jamais utiliser sur la voie publique.
- Ne jamais transporter de passager.
- Ne jamais utiliser avec des drogues ou de l'alcool.

<p>G MODÈLE D'UTILISATION GÉNÉRALE</p> <p>CE VTT EST POUR UN USAGE RÉCRÉATIF OU UTILITAIRE</p> <p>CONDUCTEUR SEUL-AUCUN PASSAGER AUCUN CONDUCTEUR DE MOINS DE 16 ANS</p> <hr/> <p>DES FORMATIONS POUR OBTENIR DES COMPÉTENCES EN VTT SONT DISPONIBLES. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE.</p> <hr/> <p>CONSULTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR VOUS RENSEIGNER À PROPOS DES LOIS D'ÉTAT OU LOCALES RELATIVES À L'UTILISATION D'UN VTT.</p> <p>CETTE ÉTIQUETTE VOLANTE NE DOIT PAS ÊTRE ENLEVÉE AVANT LA VENTE. 704903930</p>	<p></p> <p> </p> <p>   </p>
---	--

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE :

XXXXX

CERTIFICATION EPA

NER (NIVEAUX D'ÉMISSION NORMALISÉS) = X
SUR UNE ÉCHELLE DE 0 A 10, 0 ÉTANT LE PLUS PROPRE

***NE PAS ENLEVÉ AVANT LA VENTE.** 

704901107

TYPIQUE : APPLICABLE LORSQU'ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX NORMES DE L'EPA

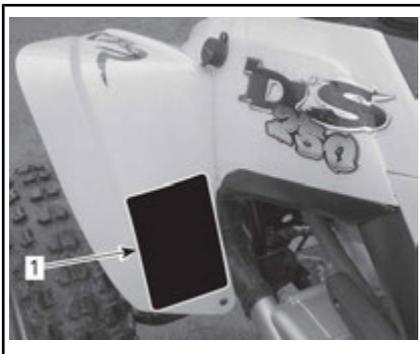
Étiquettes de sécurité sur le véhicule

Lire et comprendre les étiquettes de sécurité sur le véhicule.

Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur et des passants.

Les étiquettes de sécurité apposées sur le véhicule font partie intégrante de ce dernier. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

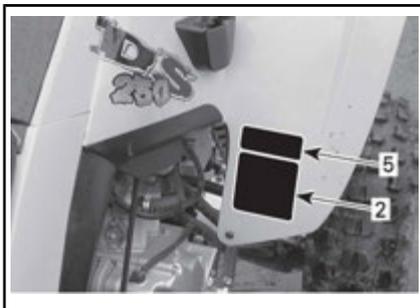
REMARQUE : Le numéro sur les illustrations du véhicule fait référence au numéro de séquence de l'étiquette de sécurité. En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



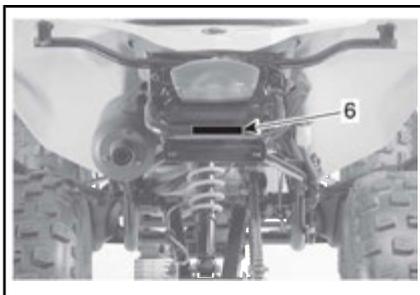
ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT GAUCHE



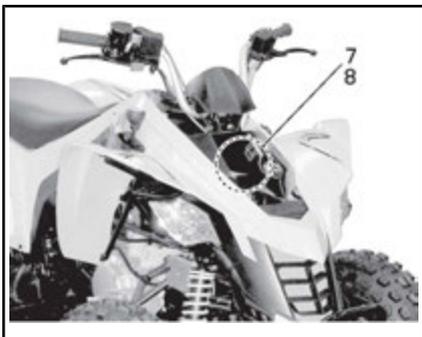
ÉTIQUETTES DE L'AILE ARRIÈRE GAUCHE



ÉTIQUETTES DE L'AILE AVANT DROITE



ÉTIQUETTE DU PARE-CHOC ARRIÈRE

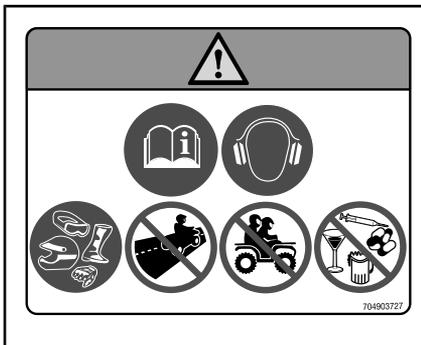


PANNEAU D'ACCÈS DE L'AILE AVANT

Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

- Une utilisation incorrecte du VTT pourrait entraîner des BLESSURES GRAVES, VOIRE MORTELLES. Suivre toutes les instructions et les avertissements.
- Localiser et lire le guide du conducteur.
- Toujours porter une protection oculaire.
- Toujours utiliser un casque homologué et des vêtements de protection.
- Ne jamais utiliser sur la voie publique.
- Ne jamais transporter de passager.
- Ne jamais utiliser avec des drogues ou de l'alcool.



ÉTIQUETTE 1

Étiquette 2

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce VTT si vous êtes âgé de moins de 16 ans augmente vos risques de subir des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES. NE JAMAIS utiliser ce VTT si l'on a moins de 16 ans.

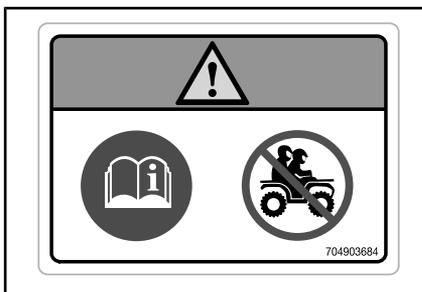


ÉTIQUETTE 2

Étiquette 3

⚠ AVERTISSEMENT

- Localiser et lire le guide du conducteur.
- NE JAMAIS transporter de passager.

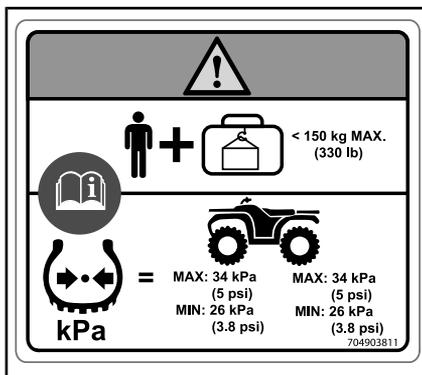


ÉTIQUETTE 3

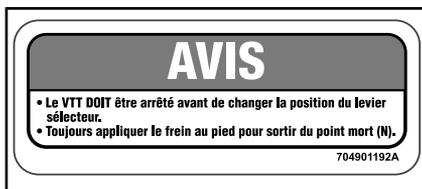
Étiquette 4

⚠ AVERTISSEMENT

- Localiser et lire le guide du conducteur.
- Une surcharge ou une pression des pneus incorrecte peut entraîner une perte de maîtrise, entraînant des BLESSURES GRAVES ou MORTELLES.
- TOUJOURS s'assurer que la pression des pneus est adéquate.
- NE JAMAIS dépasser la charge admissible de 150 kg, incluant le poids du conducteur, du chargement, des accessoires et du timon de remorque.



ÉTIQUETTE 4



ÉTIQUETTE 5

Étiquette 6

⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS attacher ici ou sur le porte-bagages pour tirer une charge. Cela peut entraîner le renversement du véhicule. TOUJOURS utiliser l'attelage de la remorque ou le crochet de récupération pour tirer une charge.



ÉTIQUETTE 6



ÉTIQUETTE 7

Étiquette 8



ÉTIQUETTE 8

Étiquettes de conformité

Ces étiquettes indiquent que le véhicule satisfait les normes.



EMPLACEMENT : TUBE INFÉRIEUR AVANT DROIT DE L'ARMATURE

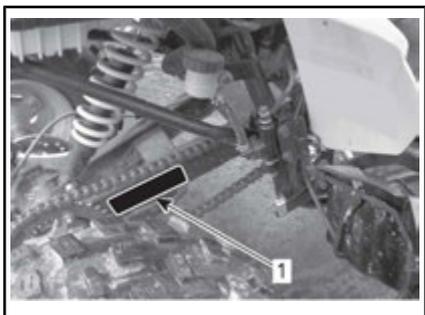
ENGINE FAMILY		FAMILLE DE MOTEUR	RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [] DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI. EMISSION CONTROL INFORMATION THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES . SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN	
PERMEATION FAMILY		FAMILLE DE PERMEATION		
CERTIFICATION STANDARD (FEL)		LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE		
ENGINE DISPLACEMENT		CYLINDRÉE		
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM		SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS		
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.				

TYPIQUE : APPLICABLE LORSQU'ÉQUIVALENT À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX NORMES DE L'EPA – EMBLÈME : SOUS L'AILE ARRIÈRE

Étiquette d'information technique



ÉTIQUETTE DE RÉGLAGE DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT

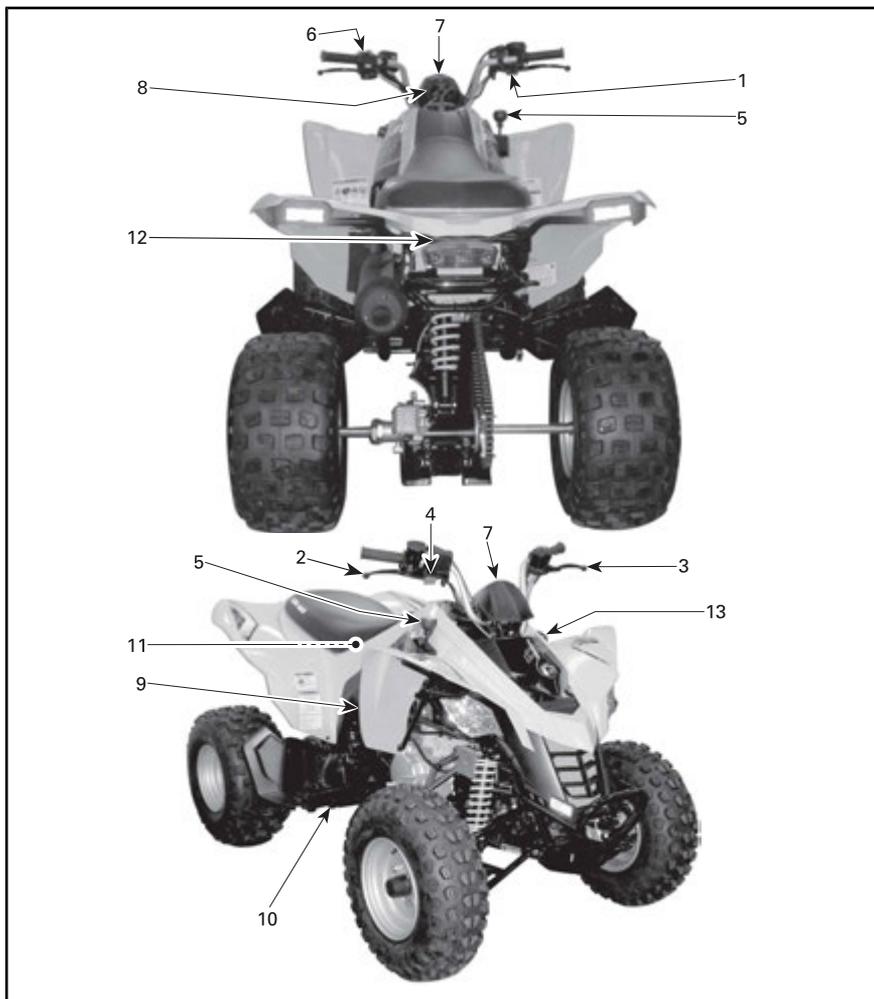


1. Emplacement de l'étiquette de réglage de la chaîne d'entraînement

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE : Certains instruments, équipement ou commandes sont offerts en option.



REMARQUE : Cette section donne des renseignements de base sur les fonctions des divers instruments, commandes et équipements offerts sur le véhicule. Il se peut

que les illustrations utilisées dans ce Guide ne soient pas des représentations exactes; votre modèle peut différer. Pour plus de détails sur la façon d'utiliser une comman-

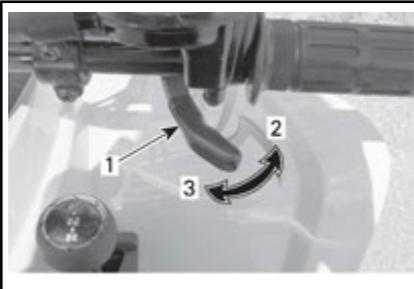
nde conjointement avec d'autres, consulter la rubrique *CONSIGNES D'UTILISATION* plus loin dans cette section.

1) Manette d'accélération

La manette d'accélérateur se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on la presse vers l'avant, le régime du moteur augmente, ce qui permet l'engagement de la boîte à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne automatiquement au ralenti et le véhicule ralentit graduellement.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décélérer

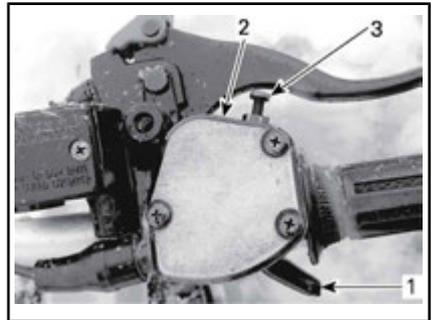
⚠️ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si la manette d'accélérateur ne fonctionne pas en douceur, en vérifier la cause. Corriger le problème avant d'utiliser le véhicule. S'il n'est pas possible de trouver ou de résoudre le problème par soi-même, consulter son concessionnaire autorisé.

Limiteur de régime

Modèles du Canada ou des États-Unis

Ce véhicule est équipé d'une vis de limiteur de régime réglable sur le logement de la manette d'accélérateur. Le limiteur de régime empêche le papillon de s'ouvrir complètement, même lorsque la manette d'accélérateur est complètement enfoncée, ce qui restreint la puissance du moteur et, par conséquent, la vitesse du véhicule.



1. Manette d'accélérateur
2. Logement de manette d'accélérateur
3. Vis de limiteur de régime

⚠️ AVERTISSEMENT

Un adulte devrait toujours restreindre la vitesse maximale du véhicule en fonction de l'aptitude de l'enfant à le conduire en toute sécurité. Ne jamais laisser un enfant régler la vis de limiteur de régime.

On peut augmenter ou réduire le régime du moteur maximal disponible, et donc la vitesse du véhicule, en modifiant la position de la vis de limiteur de régime à l'aide des outils appropriés.

Le fait de visser la vis de limiteur de régime restreint la puissance maximale du moteur et réduit la vitesse de pointe du véhicule.

BRP recommande que la vis soit serrée à fond lorsqu'un débutant utilise le véhicule.

Un adulte peut dévisser graduellement la vis de limiteur de régime à mesure qu'un débutant se familiarise avec le fonctionnement du véhicule.

REMARQUE : La vitesse est réglable de 32 km/h à 61 km/h.

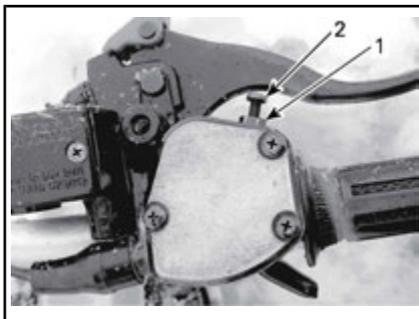
⚠ AVERTISSEMENT

Dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale réglée à l'aide de la vis de limiteur de régime.

⚠ AVERTISSEMENT

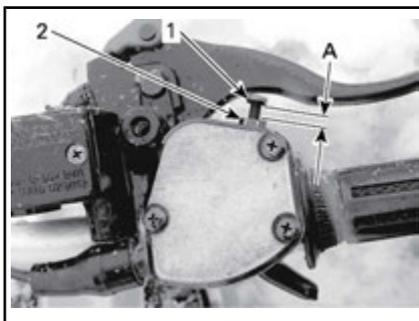
Si la vis de limiteur de régime est mal réglée, le câble d'accélérateur pourrait être endommagé, ce qui nuirait au fonctionnement de l'accélérateur. L'omission de suivre les recommandations de réglage pourrait mener à un accident.

1. Pour régler la vis de limiteur de régime, desserrer l'écrou de blocage.
2. Tourner la vis de limiteur de régime en conséquence.



1. Écrou de blocage
2. Vis de limiteur de régime

REMARQUE : Tourner la vis dans le sens horaire réduit la course de la manette d'accélérateur; tourner la vis dans le sens antihoraire augmente la course de la manette d'accélérateur. Pour obtenir la vitesse maximale du véhicule, régler la course de la manette à 9 mm.



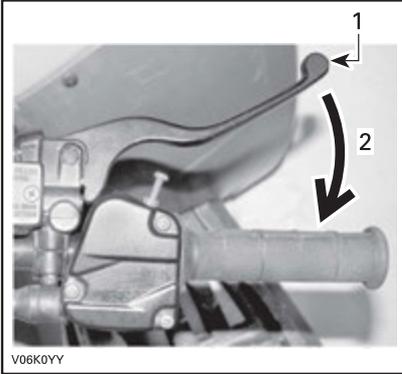
1. Vis de limiteur de régime
2. Écrou de blocage
- A. Réglage maximal de la course de la manette d'accélérateur 9 mm

2) Manette de frein droite

Cette manette se trouve sur le côté droit du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, les freins avant sont serrés. Lorsqu'on

la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

3) Manette de frein gauche

La manette de frein gauche se situe sur le côté gauche du guidon.

Lorsqu'on presse la manette, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Frein de stationnement

La manette du frein de stationnement se trouve sur le côté droit du guidon.

Une fois actionné, ce dispositif immobilise le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, comme lors d'un virage en « K », durant le transport ou quand le véhicule n'est pas utilisé.



AVERTISSEMENT

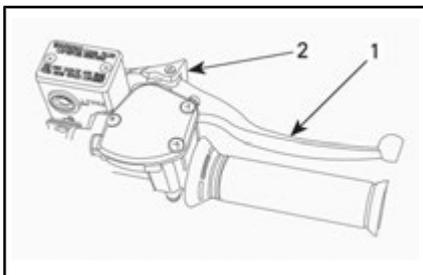
Toujours serrer le frein de stationnement et placer le levier sélecteur sur la position « F » (marche avant) lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule. Le fait de conduire le véhicule lorsqu'une pression constante s'exerce sur les freins peut entraîner l'endommagement du système de freinage et une perte de la capacité de freinage et/ou un incendie.

Pour enclencher le mécanisme du frein de stationnement :

Presser la manette de frein droite et enclencher le loquet de frein avec le doigt. La manette de frein reste pressée et serre le frein arrière.



1. Manette de frein droite
2. Presser pour serrer le frein de stationnement

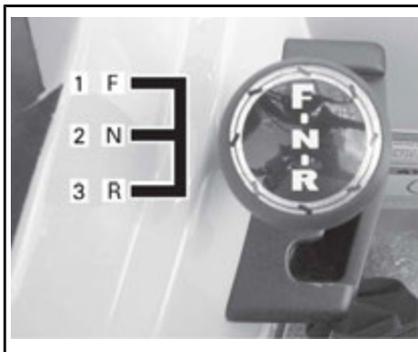
Pour déverrouiller le mécanisme :

Serrer la manette de frein. Le loquet de levier doit revenir automatiquement à sa position initiale. La manette de frein doit revenir à la position de repos. Déverrouillez toujours le frein de stationnement avant de mettre le véhicule en marche.

5) Levier sélecteur

Le levier sélecteur à trois positions se trouve sur le côté droit du véhicule près de la colonne de direction.

AVIS Toujours immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.



POSITIONS DU LEVIER SÉLECTEUR

1. Marche avant (F)
2. Point mort (N)
3. Marche arrière (R)

Pour changer la position du levier sélecteur, immobiliser le véhicule, serrer les freins, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier.

REMARQUE : Si on tente de changer de rapport à haut régime ou sans serrer les freins, le moteur s'arrêtera.

R : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer. Ce véhicule est muni d'un limiteur de régime en marche arrière. Se reporter à la rubrique *BOUTON DE NEUTRALISATION* pour plus de détails.

AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. BRP recommande de rester assis. Éviter de se tenir debout. Votre poids pourrait se déplacer vers l'avant et s'appuyer contre la manette d'accélérateur, causant ainsi une accélération soudaine pouvant mener à une perte de maîtrise du véhicule.

N : Point mort

Cette position débraille la boîte afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement ou de le remorquer.

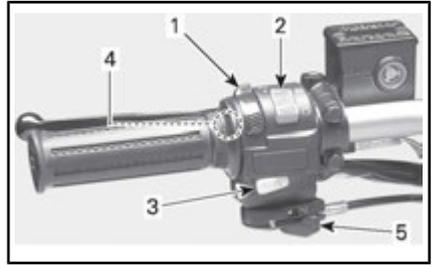
F : Marche avant

Il s'agit de la plage des vitesses de conduite normales. Cette position permet au véhicule d'atteindre sa vitesse de pointe.

6) Interrupteur multifonction

L'interrupteur multifonction se situe sur le côté gauche du guidon.

L'interrupteur multifonction comporte les commandes suivantes :

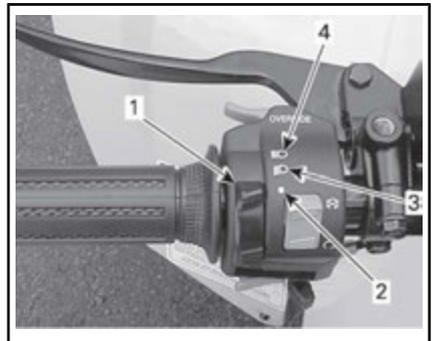


TYPIQUE – INTERRUPTEUR MULTIFONCTION

1. Commutateur de phare
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur
4. Bouton de neutralisation
5. Levier d'étrangleur

Commutateur de phares

Il s'agit d'un commutateur à trois positions qui commande le feu arrière et les phares simultanément. Par contre, il n'a aucun effet sur le feu d'arrêt.



TYPIQUE – FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARES

1. Commutateur de phare
2. Feu de croisement et feu arrière
3. Feu de route et feu arrière
4. Position «OFF»

Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à la position OFF, il est recommandé de l'arrêter à l'aide de l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et placer l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.



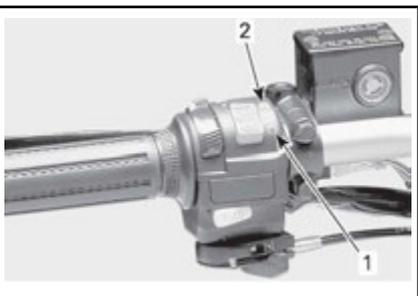
TYPIQUE

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur (position RUN).

REMARQUE : Le moteur ne démarra pas si l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est à la position STOP.

Dispositif de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière pour reculer plus rapidement. Appuyer sur ce bouton et le maintenir enfoncé, puis pousser progressivement la manette d'accélérateur vers l'avant.



TYPIQUE - INTERRUPTEUR D'ARRÊT D'URGENCE DU MOTEUR

1. Position MARCHÉ
2. Position STOP

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le moteur, mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le relâcher aussitôt le moteur démarré.

AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.



TYPIQUE

1. Bouton de neutralisation

Levier d'étrangleur

Ce dispositif, muni d'un levier à position variable, facilite le démarrage du moteur à froid.

Mettre le levier à la position OFF quand le moteur est chaud.



LEVIER À LA POSITION « OFF »

Mettre le levier à la position d'étranglement maximum quand le moteur est froid.



LEVIER À LA POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Les autres positions entre OFF et ÉTRANGLEMENT MAXIMUM seront utilisées en fonction de la température du moteur.

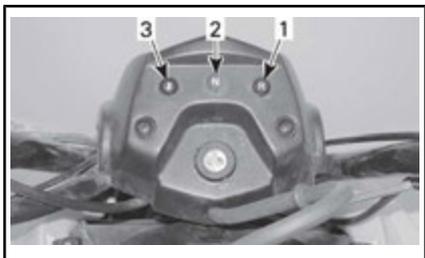
7) Voyants

Les voyants se trouvent au centre du guidon.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



1. Voyant de marche arrière (ROUGE)
2. Voyant de point mort (VERT)
3. Voyant de température du moteur (ROUGE)

Voyant de température du moteur (ROUGE)



Ce voyant s'allume chaque fois qu'on met l'interrupteur d'allumage à la position ON et reste allumé environ une (1) seconde.

Autrement, si ce voyant s'allume lorsque le moteur est en marche, il signale une surchauffe du moteur.

Si le moteur surchauffe, consulter la rubrique *SURCHAUFFE DU MOTEUR* dans la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

AVIS Si le voyant ne s'éteint pas aussitôt le moteur démarré, arrêter le moteur. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

Voyant de marche arrière (ROUGE)



Lorsqu'il est allumé, il indique que le levier sélecteur est en position de marche arrière.

Voyant de point mort (VERT)

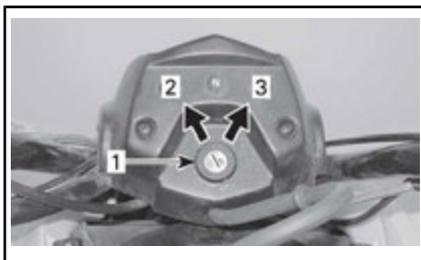


Lorsqu'il est allumé, il indique que le levier sélecteur est en position de point mort.

8) Interrupteur d'allumage

L'interrupteur d'allumage se trouve au centre du guidon.

Il s'agit d'un interrupteur à clé à deux positions : OFF et ON (avec feux).



TYPIQUE – POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. Interrupteur d'allumage
2. «OFF»
3. «ON» avec feux

Mettre la clé dans l'interrupteur et la tourner à la position ON. Pour retirer la clé, tournez-la à la position OFF et retirez-la.

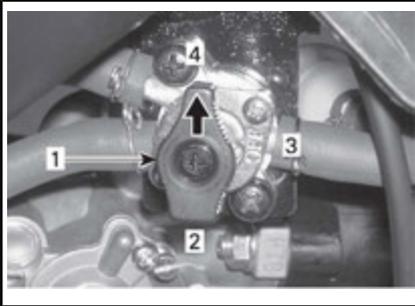
Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Toujours mettre la clé de contact à OFF après avoir arrêté le moteur.

REMARQUE : Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à OFF, on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.

9) Robinet d'essence

Le robinet d'essence se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

Il s'agit d'une commande rotative à trois positions : OFF, ON, RES. (réserve). Tourner le robinet pour aligner son pointeur sur la position voulue.



1. Aligner le pointeur sur la position voulue
2. «RES.» (réserve)
3. «OFF»
4. «ON»

«OFF»

Coupe l'arrivée d'essence au carburateur.

AVIS Mettre le robinet d'essence à la position OFF lorsque le véhicule n'est pas utilisé pendant un long laps de temps ou pour son transport.

«ON»

Permet à l'essence de se rendre au carburateur. C'est la position normale de fonctionnement du véhicule.

«RES.» (RÉSERVE)

Lorsqu'il n'y a plus d'essence dans le réservoir à la position «ON», on dispose d'une réserve d'essence. Pour la mettre en circuit, tourner le

robinet à «RES.». La réserve représente environ 10 % de la capacité du réservoir d'essence. N'utiliser la position «RES.» que si on manque d'essence à la position «ON».

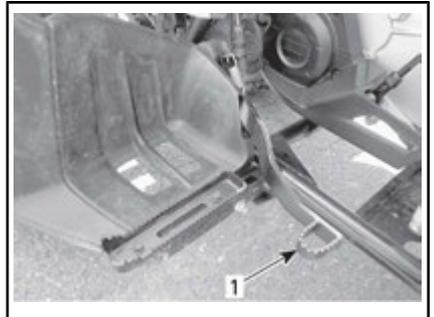
Refaire le plein dans les plus brefs délais lorsqu'on utilise la réserve. Veiller ensuite à remettre le robinet à la position ON.

AVIS Une ouverture insuffisante du robinet limitera l'arrivée d'essence. S'assurer que le robinet est complètement ouvert pendant l'utilisation.

10) Pédale de frein

La pédale de frein se trouve sur le côté droit du véhicule près du moteur.

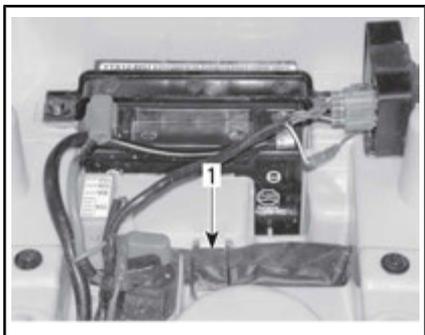
Quand on enfonce cette pédale, le frein arrière est serré. Lorsqu'on la relâche, elle devrait revenir automatiquement à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale.



1. Pédale de frein arrière

11) Trousse d'outils

La trousse d'outils se trouve dans le compartiment d'entretien sous le siège. Elle contient des outils pour l'entretien de base.

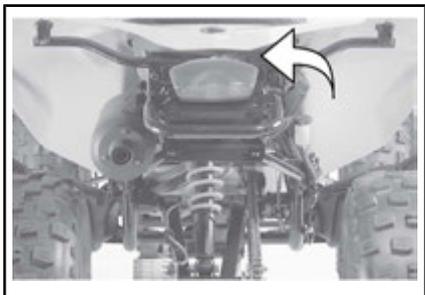


COMPARTIMENT D'ENTRETIEN SOUS LE SIÈGE

1. Trousse d'outils

12) Loquet du siège

Situé sous l'aile arrière, ce loquet permet de retirer le siège et d'accéder au compartiment d'entretien.



Dépose du siège

Déverrouiller le siège à l'aide du levier.

Soulever doucement l'arrière du siège tout en le tirant vers l'arrière pour le dégager.



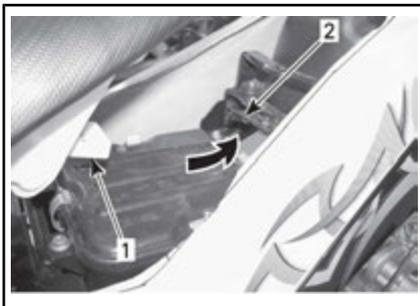
1. Loquet de siège

Pose du siège

Insérer la patte du siège dans le crochet du châssis.

Après avoir bien placé le siège, appuyer fermement dessus pour le bloquer en place.

REMARQUE : Un déclic très évident se fera sentir. Vérifier si le siège est solidement verrouillé en tirant dessus.



1. Patte
2. Crochet

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez bien si le siège est solidement fixé avant de rouler.

13) Prise 12 volts



TYPIQUE

1. *Emplacement de la prise de 12 VCC*

Cette prise est commode pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

Enlever le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettre le couvercle en place après utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

Ne pas dépasser la capacité nominale de la prise. Voir la section *FICHES TECHNIQUES*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires supplémentaires. Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils à l'arrière du véhicule. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour plus de détails.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CARBURANT

Spécifications de carburant

AVIS Toujours utiliser de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange de carburant et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés, cependant, ne pas ignorer ce qui suit :

- L'utilisation de carburant contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit de carburant :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique.
 - la corrosion des pièces métalliques.
 - dommages causés aux parties internes du moteur.

- Vérifier fréquemment l'absence de fuites de carburant ou d'autres anomalies du circuit de carburant en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utiliser de l'essence sans plomb régulier avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87 ou un indice d'octane RON de 92.

AVIS Ne jamais utiliser d'autres carburants. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

Modèles du Canada ou des États-Unis

AVIS Ne PAS utiliser de carburant étiqueté E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

Marche à suivre pour faire le plein de carburant



AVERTISSEMENT

- Ne pas laisser un enfant mettre du carburant dans le véhicule.
 - Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirez le bouchon avec précaution.
 - Si on constate une différence de pression (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire inspecter ou réparer le véhicule avant de l'utiliser.
 - Les vapeurs de carburant sont inflammables et explosives dans certaines conditions.
 - Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme.
 - Ne pas fumer. Éloigner les flammes et les étincelles.
 - Travailler dans un endroit bien aéré.
 - Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder.
 - Toujours essuyer toute essence répandue sur le véhicule.
1. Arrêter le moteur.
 2. Ne permettez à personne de demeurer sur le véhicule pendant que vous faites le plein.
 3. Tournez le bouchon du réservoir d'essence dans le sens contraire des aiguilles d'une montre afin de le retirer.
 4. Insérer le bec dans le goulot de remplissage.
 5. Verser l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Éviter de répandre de l'essence.
 6. Cesser de remplir lorsque l'essence atteint le bas du goulot de remplissage. **Ne pas trop remplir.**
 7. Bien serrer le bouchon de réservoir d'essence dans le sens horaire.



1. Bouchon de réservoir d'essence

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant le rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

Après la période de rodage, faire inspecter le véhicule par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. Se reporter à la section *ENTRETIEN*.

Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km.

Au cours de la période de rodage, éviter :

- d'accélérer ou de décélérer vigoureusement
- de tracter une charge
- de circuler à plein régime.

Freins



AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage. Redoubler de prudence.

Moteur

AVIS Ne jamais mettre d'huile dans l'essence. Ce VTT est équipé d'un moteur quatre-temps. L'huile doit être versée uniquement dans le carter du moteur.

Au cours de la période de rodage, éviter :

- de circuler à plein régime
- d'actionner la manette d'accélérateur à plus du 3/4 de sa course
- les accélérations intenses
- de rouler à la même vitesse sur de longues périodes
- toute surchauffe du moteur.

Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

CONSIGNES D'UTILISATION

Démarrage du moteur

Conditions requises pour que le moteur démarre

1. Placer le levier sélecteur à la position N (point mort).
2. Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN.
3. Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à la position ON.
4. Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur.

Démarrage à froid

Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner sur la position « ON ».

REMARQUE : Ne pas oublier de mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position RUN et de serrer les freins (avant ou arrière).

À une température inférieure à 0 °C, placer le levier à la position d'étranglement maximum.



POSITION D'ÉTRANGLEMENT MAXIMUM

Enfoncer le bouton de démarrage du moteur jusqu'à ce que le moteur démarre.

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 10 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Veiller à ne pas mettre la batterie à plat.

REMARQUE : On peut utiliser l'accélérateur pour faciliter le démarrage du moteur. Appuyer légèrement sur la manette d'accélérateur; pas trop, sinon l'étrangleur ne sera pas activé.

Relâcher le bouton de démarrage immédiatement après le démarrage du moteur.

Après quelques secondes, ramener le levier d'étrangleur vers une position intermédiaire jusqu'à ce que le régime du moteur soit optimal.

REMARQUE : Un usage excessif de l'étrangleur peut noyer le moteur et rendre le démarrage plus difficile. Si cette situation se produit, consulter la section *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

Lorsque le moteur est chaud, mettre le levier d'étrangleur à OFF et desserrer les freins.



LEVIER À LA POSITION « OFF »

Démarrage à chaud

Démarrer le moteur tel que décrit précédemment mais sans étrangleur. Si le moteur ne démarre pas après deux tentatives de cinq (5) secondes avec le démarreur électrique, placer le levier d'étrangleur entre les positions d'étranglement maximum et OFF. Démarrer le moteur sans actionner l'accélérateur. Après quelques secondes, mettre le levier d'étrangleur à la position OFF.

Changement de rapport

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Serrer les freins et placer le levier sélecteur à « F » (marche avant) ou « R » (marche arrière).

Relâcher les freins.

AVERTISSEMENT

S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré avant d'utiliser le véhicule.

Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et enclencher la transmis-

sion à changement de vitesse continu (CVC).

Lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

AVIS Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

REMARQUE : Si on tente de changer de vitesse à haut régime, le moteur s'arrêtera.

Utilisation du dispositif de neutralisation de la marche arrière

Lorsque le levier sélecteur est à la position « R », le régime moteur est limité, ce qui restreint la vitesse en marche arrière.

AVERTISSEMENT

Si on recule dans une pente, la gravité peut faire augmenter la vitesse du véhicule au-delà de la vitesse maximale en marche arrière.

Pour activer la fonction de neutralisation, garder le bouton de neutralisation enfoncé, puis appuyer graduellement sur l'accélérateur pour que la puissance du moteur augmente.

AVERTISSEMENT

Ne jamais appuyer sur le bouton de neutralisation si la manette d'accélérateur n'est pas totalement relâchée, car cela pourrait causer une perte de maîtrise du véhicule.

Arrêt du moteur



AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Serrer le frein de stationnement.

Mettre le levier sélecteur à la position de marche avant (F).

Mettre l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur à la position STOP.

Mettre la clé de contact à la position OFF.

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

Réglage de la suspension



AVERTISSEMENT

Régler les deux ressorts avant à la même longueur. Un réglage inégal peut entraîner une perte de maniabilité, de stabilité et/ou de maîtrise et accroître le risque d'accident.

La précharge de ressort peut varier selon le poids du conducteur. Pour modifier la précharge, tourner les cames de précharge dans un sens ou dans l'autre pour comprimer les ressorts à la longueur voulue.

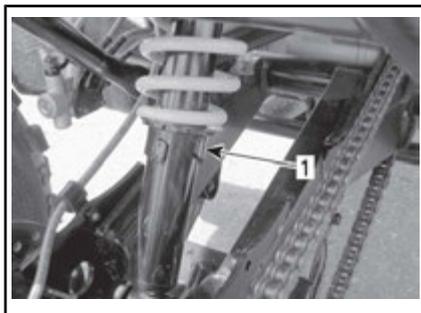
Raccourcir les ressorts pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

Allonger les ressorts pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.



SUSPENSION AVANT

A. Même longueur des deux côtés



SUSPENSION ARRIÈRE

1. la précharge de came

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

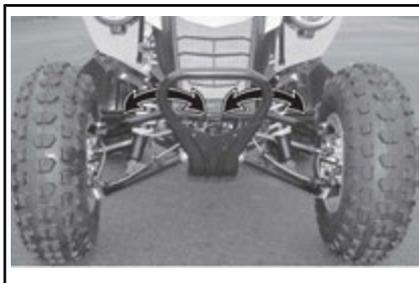
TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le véhicule, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

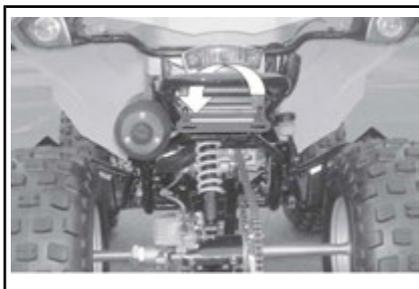


AVERTISSEMENT

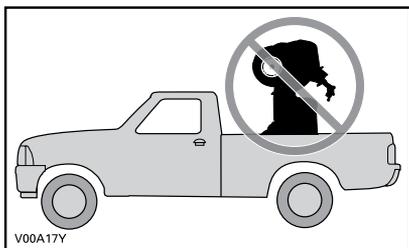
Ne jamais remorquer ce véhicule derrière une voiture ou tout autre véhicule. Utiliser une remorque. Ne jamais basculer ce véhicule lorsqu'on le transporte. Il faut le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues) et de sorte qu'il soit face à l'avant du véhicule qui le transporte.



POINTS D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOCS AVANT



POINT D'ARRIMAGE DES SANGLES AU PARE-CHOCS ARRIÈRE



Mettre le robinet d'essence à la position OFF.

Mettre le levier sélecteur en marche avant (F) et serrer le frein de stationnement.

Arrimer le devant du véhicule par le pare-chocs avant et l'arrière par le pare-chocs arrière.

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

ENTRETIEN

PREMIÈRE INSPECTION

Ce véhicule doit faire l'objet d'un entretien après les 10 premières heures d'utilisation ou 300 km, selon la première éventualité. L'entretien doit être fait par un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix. La première inspection est très importante et ne doit pas être négligée.

REMARQUE : Cette inspection est aux frais du propriétaire du véhicule.

Date de l'inspection initiale

Signature du concessionnaire Can-Am autorisé,
de l'atelier de réparation ou de la personne

Nom du concessionnaire Can-Am autorisé, de
l'atelier de réparation ou de la personne

PREMIÈRE INSPECTION
Remplacer l'huile à moteur
Nettoyer le tamis d'huile à moteur
Inspecter le jeu des soupapes; ajuster au besoin
Inspecter le système d'échappement
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur
Inspecter les fixations des supports de moteur
Inspecter le bouchon de radiateur
Effectuer un essai de pression du système de refroidissement
Inspecter le filtre à carburant
Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords
Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant
Inspecter le câble et la manette d'accélérateur; ajuster au besoin
Ajuster le carburateur
Inspecter l'étrangleur
Inspecter la bougie; ajuster au besoin
Inspecter le calage de l'allumage

PREMIÈRE INSPECTION

Inspecter la batterie

Inspecter les faisceaux de fils et les câbles

Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT

Inspecter l'huile de boîte de vitesses

Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement

Inspecter les écrous/goujons de roue

Inspecter les fixations du guidon

Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.)

Inspecter les embouts de biellette de direction

Inspecter le parallélisme des roues avant

Inspecter le liquide de frein

Inspecter le câble de frein de stationnement; ajuster au besoin

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir le véhicule en bon état de marche. Faire l'entretien du véhicule en suivant le programme d'entretien.

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut maintenir, remplacer ou réparer les dispositifs et les systèmes antipollution. Ces instructions ne nécessitent pas de composants ou le service de BRP ou des concessionnaires Can-Am autorisés. Bien qu'un concessionnaire Can-Am autorisé ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien du VTT Can-Am, la garantie relative aux systèmes antipollution n'est pas conditionnée à l'utilisation d'un concessionnaire Can-Am autorisé ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale. Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Can-Am autorisés. Pour plus d'informations, se reporter à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant a causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation.

Suivre les instructions pour les exigences en carburant dans la sous-section Carburant de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.



AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

CONDITIONS POUSSIÉREUSES DIFFICILES

Directives d'entretien du filtre à air du moteur

L'entretien du filtre à air doit être ajusté en fonction des conditions d'utilisation.

La fréquence d'entretien du filtre à air doit être augmentée selon les conditions de poussière suivantes :

- Conduite sur sable sec
- Conduite sur des surfaces poussiéreuses sèches
- Conduite sur sentiers de gravier sec ou dans des conditions semblables.

REMARQUE : La conduite en groupe dans de telles conditions fait en sorte qu'il faut entretenir le filtre à air encore plus régulièrement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN

S'assurer d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux. Certains éléments du programme d'entretien doivent être effectués en fonction du calendrier, quelle que soit la distance ou le temps de fonctionnement.

TOUS LES 500 km OU AUX 25 HEURES

Inspecter et nettoyer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Inspecter et nettoyer le filtre de soupape d'injection d'air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

Inspecter les écrous/goujons de roue

Inspecter les embouts de biellette de direction

Inspecter les joints à rotule

Inspecter le liquide de frein

Inspecter le câble de frein de stationnement; ajuster au besoin

Inspecter les plaquettes de frein (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)

TOUS LES 1 000 km OU AUX 50 HEURES

Nettoyer le tamis d'huile à moteur

Inspecter et nettoyer les conduits d'admission et de sortie d'air de la boîte CVT

Inspecter et lubrifier le câble et la manette d'accélérateur; ajuster au besoin

Inspecter le calage de l'allumage

Inspecter la batterie

Inspecter les amortisseurs

Inspecter les bras triangulaires

Inspecter les fixations de la carrosserie et du châssis

TOUS LES 2 000 km OU AUX 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE

Remplacer l'huile à moteur

Remplacer le filtre à air (plus souvent dans des conditions de conduite poussiéreuses)

TOUS LES 2 000 km OU AUX 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE
Inspecter le système d'échappement
Nettoyer le pare-étincelles du silencieux
Inspecter les joints d'étanchéité du moteur
Inspecter les fixations des supports de moteur
Inspecter le liquide de refroidissement du moteur (toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement)
Inspecter la courroie d'entraînement
Inspecter et nettoyer les poulies motrice et menée
Inspecter le filtre à carburant
Inspecter les conduits d'alimentation et les raccords
Effectuer un essai de pression du réservoir de carburant
Ajuster le carburateur
Remplacer la bougie (s'assurer que l'écartement des électrodes de bougie est approprié)
Inspecter les faisceaux de fils et les câbles
Inspecter les roues dentées et la chaîne d'entraînement
Inspecter les roulements de roue
Inspecter les fixations du guidon
Inspecter la direction (colonne, roulement, etc.) (plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, humides ou boueux)
Inspecter le parallélisme des roues avant
Inspecter le bras oscillant
Inspecter le système de freinage (disques, boyaux, etc.)
Inspecter le châssis

TOUS LES 4 000 km OU AUX 200 HEURES OU AUX DEUX (2) ANS
Inspecter le jeu des soupapes; ajuster au besoin
Remplacer le liquide de refroidissement
Inspecter le bouchon de radiateur

TOUS LES 4 000 km OU AUX 200 HEURES OU AUX DEUX (2) ANS
--

Effectuer un essai de pression du système de refroidissement
--

Remplacer l'huile de la boîte de vitesses

Remplacer le filtre à carburant

Remplacer le liquide de frein

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous pourriez être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours remplacer les dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, écrous d'arrêt élastiques, attaches autobloquantes, etc.) enlevés par des neufs.

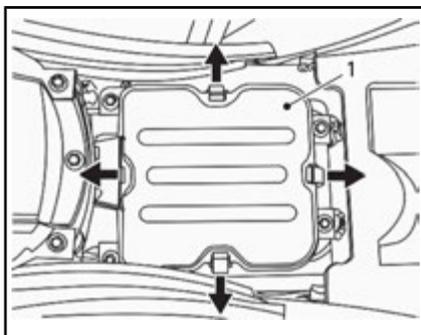
Filtre à air

Dépose du filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Le moteur est calibré en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

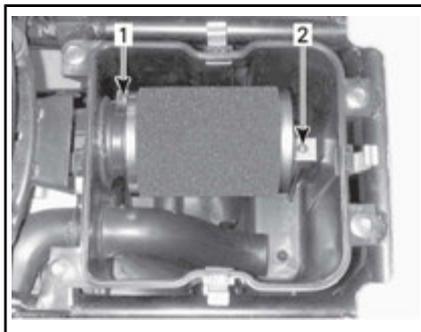
Enlever le siège.

Dégagez les fixations et enlevez le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Couvercle de boîtier de filtre à air

Desserrer la fixation, retirer la vis de fixation, puis enlever le filtre à air.



1. Fixation

2. Vis de fixation

Nettoyage du filtre à air

1. Vaporiser du (N/P 219 700 341) ou un produit équivalent à l'intérieur et à l'extérieur du filtre en mousse.

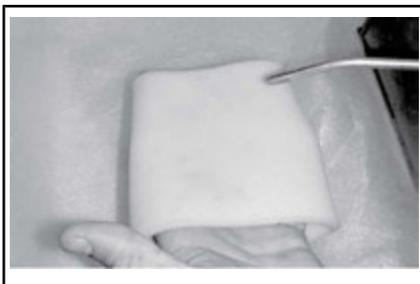


NETTOYEUR DE FILTRE À AIR (N/P 219 700 341)



TYPIQUE - VAPORISER DU NETTOYEUR À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU FILTRE EN MOUSSE

2. Laisser agir pendant 3 minutes.
3. Comme indiqué sur le récipient du nettoyant de filtre à air (UNI), rincer à l'eau.
4. Faites complètement sécher le filtre en mousse.



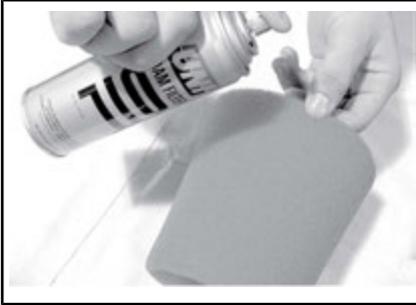
TYPIQUE - SÉCHAGE

REMARQUE : Une seconde application peut être nécessaire pour les filtres très sales.

5. Une fois le filtre sec, le huiler avec de l'HUILE POUR FILTRE À AIR (N/P 219 700 340) ou un produit équivalent.



HUILE POUR FILTRE À AIR (N/P 219 700 340)



TYPIQUE - HUILER LE FILTRE EN MOUSSE

AVIS Si le filtre n'est pas bien entretenu et/ou bien huilé, cela pourrait réduire les performances du moteur ou lui causer des dommages importants.

Installation du filtre à air

Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

REMARQUE : S'assurer de bien installer le couvercle du boîtier de filtre à air.

Boîtier de filtre à air

Vidange du boîtier de filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. La carburation du moteur est réglée spécifiquement en fonction de ces composants. Ne pas respecter cette consigne

peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager.

Vérifier périodiquement si le tube de vidange du boîtier de filtre à air contient un liquide ou des dépôts.



TYPIQUE

1. Boîtier de filtre à air
2. Tube de vidange
3. Fixation

En présence de liquide ou des dépôts, presser et déposer la fixation. Retirer le tube de vidange et le vider.

AVIS Ne pas démarrer le moteur s'il y a du liquide ou des dépôts dans le tube de vidange.

En présence de liquide ou de dépôts, le filtre à air doit être inspecté, séché et possiblement remplacé selon son état.

Huile à moteur

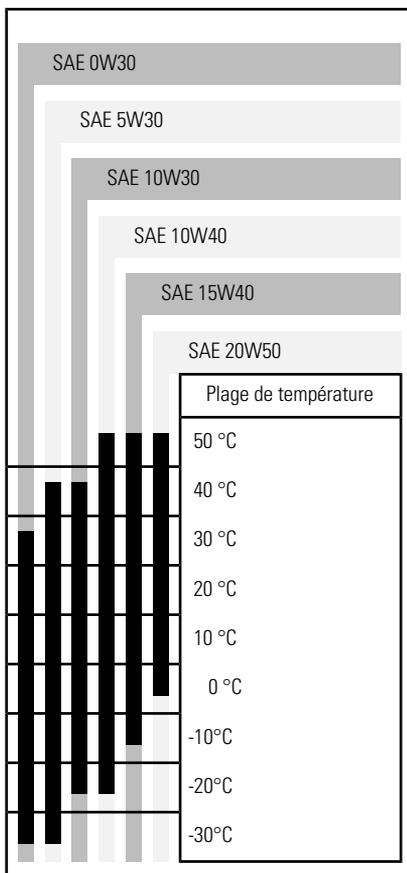
Huile à moteur recommandée

Pendant la saison estivale, utiliser l'HUILE SYNTHÉTIQUE XPS 4 TEMPS (N/P 293 600 121).

Pendant la saison hivernale, utiliser l'HUILE SYNTHÉTIQUE XPS 4-TEMPS (N/P 293 600 112).

Si l'huile moteur XPS n'est pas disponible, utiliser une huile pour moteur 4-temps SAE 5W30 qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Toujours vérifier l'étiquette de service de l'API sur le contenant d'huile; elle doit comporter au moins l'une des classes ci-dessus. Se référer au tableau de viscosité pour plus de détails.

Tableau de viscosité de l'huile moteur



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



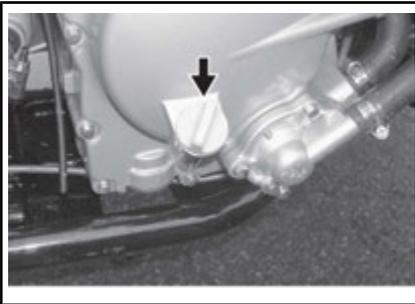
AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

Niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et ajuster au besoin. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essayer toute huile recommandée.

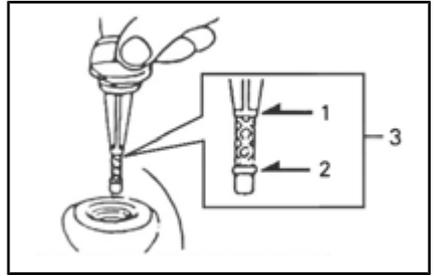
REMARQUE : Pendant la vérification du niveau d'huile, inspecter visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.



CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface de niveau et que le moteur est froid et arrêté, vérifier le niveau d'huile comme suit :

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge (ne pas la visser à fond).
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Le niveau d'huile doit arriver à égalité ou près de la marque de maximum.



1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Plage de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirer d'abord la jauge.

Se servir d'un entonnoir pour ajouter un peu d'huile recommandée à la fois.

Verser une petite quantité d'huile et revérifier le niveau.

Répéter cette opération jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne la marque supérieure de la jauge. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge de niveau d'huile.

Vidange de l'huile à moteur

La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

ATTENTION L'huile moteur peut être brûlante. Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du tamis d'huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile moteur tiédisse.

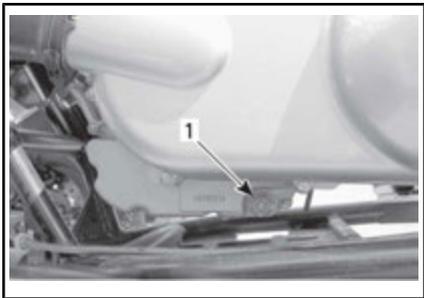
S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge de niveau d'huile.

Nettoyer la surface entourant le bouchon de vidange.

Placez un bac de récupération sous la zone du bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



CÔTÉ GAUCHE, SOUS LE COUVERCLE DE LA TRANSMISSION CVC

1. Bouchon de vidange d'huile

Attendre assez longtemps pour que toute l'huile s'écoule du moteur.

Nettoyer la crépine d'huile, en se reportant à la rubrique **CRÉPINE D'HUILE** dans cette section.

Nettoyer la rondelle du bouchon de vidange et vérifier son état; la remplacer au besoin.

Nettoyer le moteur et les surfaces de contact du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon et la rondelle en place. Serrer au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE

Bouchon de vidange	39 N•m ± 4 N•m
--------------------	----------------

Remplir le moteur de la quantité spécifiée d'huile moteur recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section **FICHES TECHNIQUES**.

REMARQUE : La quantité d'huile moteur est aussi inscrite sur la jauge.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que la crépine d'huile et que le bouchon de vidange d'huile ne fuient pas.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier à nouveau le niveau d'huile. Parfaire le niveau d'huile, au besoin.

Éliminer l'huile usée conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

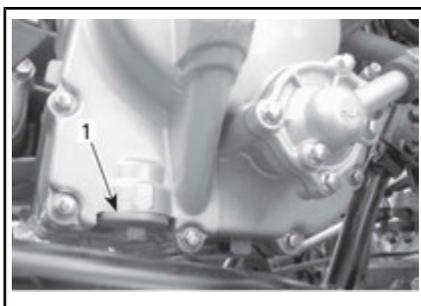
Crépine du réservoir d'huile

Nettoyage de la crépine du réservoir d'huile

Dévisser le couvercle de la crépine d'huile.

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler de la crépine d'huile.

Retirer la crépine d'huile et le ressort.



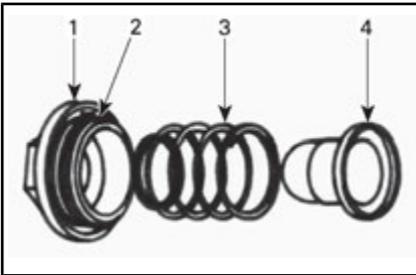
CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Couvercle de la crépine d'huile

Pour nettoyer la crépine, utiliser un solvant, puis l'assécher avec de l'air comprimé.

⚠ ATTENTION Toujours porter des protections appropriées pour la peau et les yeux. Les produits chimiques peuvent léser la peau et les yeux.

REMARQUE : Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.



TYPIQUE

1. Couvercle
2. Joint torique
3. Ressort
4. Crépine

Essuyez toute huile renversée sur le moteur.

Réinstaller la crépine d'huile, le ressort et le joint torique.

Serrer le couvercle au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Couvercle de crépine	15 N•m ± 1,5 N•m

Radiateur

Inspection du radiateur

Avant chaque promenade, vérifier périodiquement si le radiateur est propre.

Examiner les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Nettoyage du radiateur

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si on en a un à sa disposition, se servir d'un tuyau d'arrosage.

⚠ ATTENTION Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Le laisser d'abord refroidir.

AVIS On doit être prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utiliser aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont très minces, conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN BOYAU POUR LES LAVER, S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.**

Si le moteur surchauffe, même avec un radiateur propre, consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.

Liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anti-corrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement du produit ANTIGEL PRÉMÉLANGÉ BRP (N/P 219 700 362) ou d'eau distillée et d'une solution antigel (50 % d'eau, 50 % d'antigel).

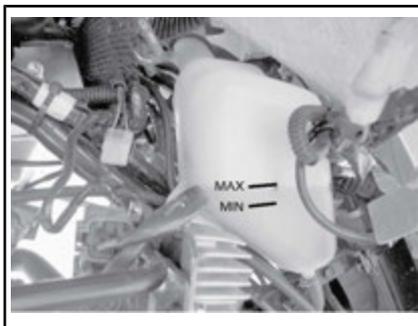
Niveau de liquide de refroidissement

Le réservoir de liquide de refroidissement est situé sous l'aile avant droite.

AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

AVIS Ne pas faire fonctionner le véhicule avec un bas niveau de liquide de refroidissement. Une surchauffe peut s'ensuivre, causant de graves dommages au moteur.



NIVEAU DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

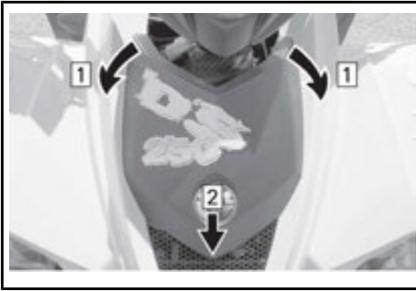
Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le niveau de liquide de refroidissement doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

REMARQUE : Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20 °C, il peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Pour accéder au réservoir de liquide de refroidissement, retirer le couvercle d'accès de l'aile avant.

Tirer sur la partie arrière du couvercle pour dégager les languettes des œillets en caoutchouc.

Tirer le couvercle vers l'avant, puis dégager les languettes inférieures de l'aile avant.



Étape 1 : Tirer les languettes avant des caillots en caoutchouc.

Étape 2 : Tirer le couvercle vers l'avant puis le soulever pour le retirer.

Ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Ne pas trop remplir.**

Remettez en place et vissez le bouchon.

Réinstaller le couvercle d'accès de l'aile avant.

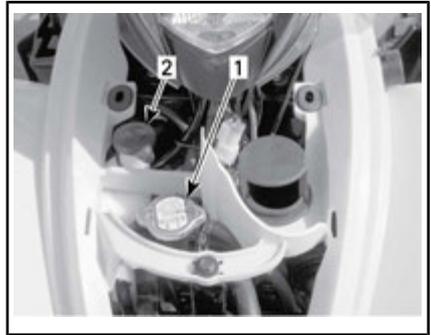
Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajoutez du liquide au besoin.

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

REMARQUE : Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Pour accéder au radiateur, retirer le couvercle d'accès de l'aile avant (voir la procédure ci-dessus).



TYPIQUE

1. Bouchon du radiateur
2. Bouchon du réservoir de liquide de refroidissement

Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter des brûlures potentielles, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

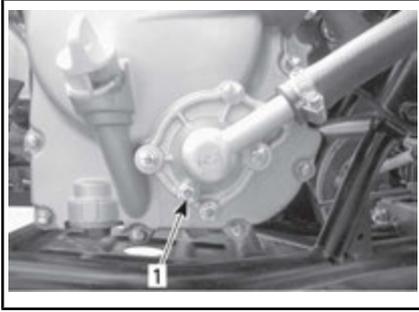
Retirer le couvercle d'accès de l'aile avant.

Tourner le bouchon du radiateur dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et le retirer.



1. Bouchon du radiateur

Dévisser le bouchon de vidange du système de refroidissement sur le côté droit du moteur et vidanger le liquide de refroidissement dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange du système de refroidissement

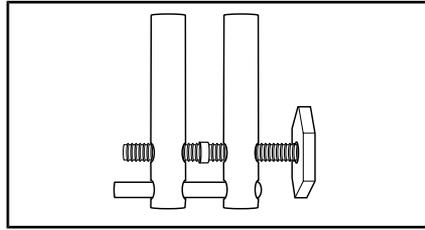
Débrancher le flexible de dérivation du haut du boîtier du thermostat.



1. Flexible de dérivation

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange.

Pincer le flexible entre le radiateur et le boîtier thermostat au moyen d'un GROS PINCE-BOYAU (N/P 529 032 500).



EMPLACEMENT DU PINCE-BOYAU.

Lever l'avant du véhicule suffisamment pour soulever les roues avant du sol.

Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement sorte du raccord du flexible de dérivation du boîtier du thermostat.

Installer le flexible de dérivation, puis enlever le pince-boyau.

REMARQUE : Si aucun liquide de refroidissement ne sort du raccord du flexible de dérivation, pincer la durite inférieure du radiateur jusqu'à ce que du liquide de refroidissement sorte.

Remplir complètement le radiateur. Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et parfaire le niveau au besoin.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radia-

teur. Ajoutez lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon du radiateur. Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.

Réinstaller le couvercle d'accès.

Pare-étincelles

Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

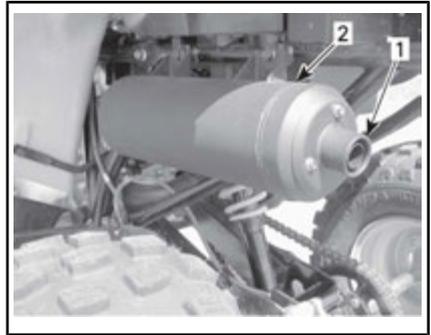


AVERTISSEMENT

Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. Porter des verres de protection et des gants. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

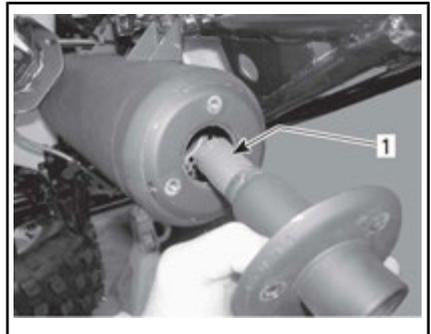
Mettre le levier sélecteur en marche avant (F) et serrer le frein de stationnement.

Retirer le pare-étincelles du silencieux.



TYPIQUE

1. Retirer l'embout du silencieux.
2. Silencieux



TYPIQUE

1. Pare-étincelles

Éliminer au moyen d'une brosse les dépôts de calamine sur le pare-étincelles.

REMARQUE : Utilisez une brosse souple et faites attention à ne pas endommager le pare-étincelles.

Réinstaller le pare-étincelles à l'intérieur du silencieux.

Soupape d'injection d'air

Nettoyage du filtre de soupape d'injection d'air



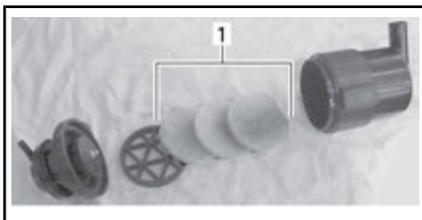
CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Soupape d'injection d'air

Débrancher les flexibles de la soupape d'injection d'air.

Retirer la soupape d'injection d'air de son support.

En maintenant une moitié de la soupape, tourner l'autre moitié en sens antihoraire pour l'ouvrir.



1. Filtres

Verser (N/P 219 700 341) ou un produit équivalent dans une seau. Mettre les filtres à y tremper.

Pendant que les filtres en mousse trempent, nettoyer l'intérieur du boîtier de filtre à air.

Rincer les filtres avec de l'eau chaude jusqu'à ce que toute la solution de nettoyage disparaisse, puis laisser les filtres sécher complètement.

REMARQUE : Si les filtres à air sont toujours sales, les remplacer par des filtres neufs.

Une fois le nettoyage terminé, bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

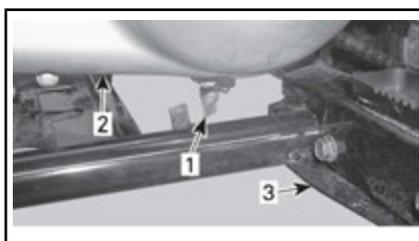
Courroie d'entraînement

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour qu'il vérifie la largeur et l'état de la courroie d'entraînement.

Couvercle de la boîte de vitesses à variation continue (CVT)

Vidange de la boîte CVT

Chaque fois que l'on soupçonne que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la boîte CVT, vidanger le carter de boîte CVT en retirant le tube de vidange.



1. Tube de vidange de couvercle de boîte CVT

2. Couvercle de boîte CVT

3. Marchepied gauche

Huile de la boîte de vitesses

Huile de boîte de vitesses recommandée

Utiliser 800 ml d'huile de carter de chaîne XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne équivalente SAE 75W90.

AVIS Lors de l'entretien, ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée.

Niveau d'huile de boîte de vitesses

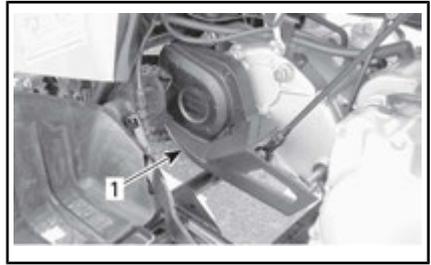
Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau ne peut pas être vérifié.

La seule manière d'assurer que le niveau est correct est de vidanger la boîte de vitesses et de la remplir de la quantité prescrite d'huile de boîte de vitesses. Se reporter à la section **VIDANGE D'HUILE DE BOÎTE DE VITESSES** pour la procédure à suivre.

Vidange d'huile de la boîte de vitesses

Stationner le véhicule sur une surface de niveau.

Retirer le protecteur de chaîne d'entraînement.

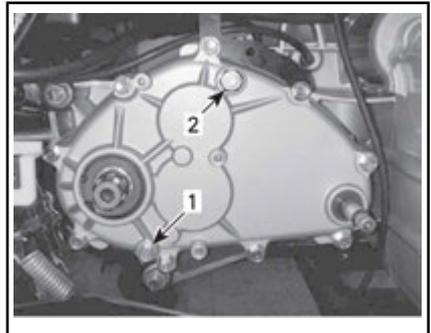


1. Protecteur de chaîne d'entraînement

Nettoyer les zones de remplissage et du bouchon de vidange.

Retirer le bouchon de remplissage et la rondelle de la boîte de vitesses.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange de la boîte de vitesses, puis retirer le bouchon de vidange.



1. Bouchon de vidange de boîte de vitesses

2. Bouchon de remplissage de boîte de vitesses

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

REMARQUE : Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le repose-pied gauche.

Une fois la boîte de vitesses vidangée, remettre le bouchon de vidange doté d'une rondelle neuve. Serrer au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de vidange	9 N•m ± 0,9 N•m

Retirer le cric du dessous du repose-pied gauche.

AVIS Aucune jauge n'est fournie pour ce véhicule, donc le niveau de la boîte de vitesses ne peut pas être vérifié. S'assurer que la boîte de vitesses est complètement vidangée avant de la remplir à nouveau de la quantité spécifiée d'huile recommandée.

Remplir la boîte de vitesses, en utilisant 800 ml d'huile de carter de chaîne XPS (N/P 415 129 500) ou une huile de carter de chaîne équivalente SAE 75W90.

REMARQUE : La quantité d'huile de boîte de vitesses est aussi inscrite sur le couvercle de boîte de vitesses.

AVIS Ne pas utiliser d'autres huiles que celle recommandée lors de l'entretien.

Remettre le bouchon de remplissage. Serrer au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Bouchon de remplissage	39 N•m ± 3,9 N•m

Câble d'accélérateur

Inspection du câble d'accélérateur

Inspecter le câble d'accélérateur pour déceler s'il est pincé, effiloché ou usé de manière excessive. S'assurer du bon mouvement du câble.



AVERTISSEMENT

Le câble d'accélérateur doit être remplacé s'il est usé, effiloché ou endommagé.

Lubrification du câble d'accélérateur

Lubrifier le câble d'accélérateur au moyen d'un lubrifiant à base de silicone.



AVERTISSEMENT

Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait rendre la manette d'accélérateur ou le câble collant et raide.

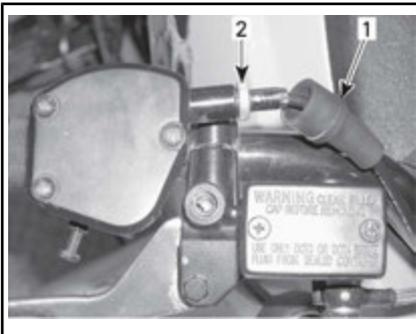
Ouvrir le logement de la manette d'accélérateur.



1. Déposez les vis

Glisser le protecteur de caoutchouc pour découvrir le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.

Dévisser le contre-écrou du dispositif de réglage de câble, puis visser le régleur pour détendre le câble.



1. Protecteur de caoutchouc
2. Dispositif de réglage du câble

Retirer le câble de la manette d'accélérateur.

REMARQUE : Glisser le câble par la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.

Retirer le couvercle du carburateur sur le dessus du carburateur.

Positionner le couvercle du carburateur à l'écart du corps de carburateur et placer un chiffon sous le

couvercle pour absorber l'excès de carburant.

Installer L'OUTIL DE LUBRIFICATION DE CÂBLE (N/P 529 035 738) sur le câble.



Insérer l'aiguille de la pompe aérosol dans le trou de lubrification du câble.

⚠ ATTENTION Toujours porter des verres de protection et des gants quand on lubrifie un câble.

REMARQUE : Mettre un chiffon autour de l'outil de lubrification de câble pour éviter de répandre du lubrifiant.

Ajouter du lubrifiant jusqu'à ce qu'il sorte par l'extrémité du câble près de l'accélérateur.

Laisser le câble pendre pendant environ 15 minutes ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lubrifiant qui coule du câble.

Réinstaller le couvercle du carburateur.

Réinstaller et régler le câble.

Réglage du câble d'accélérateur

Vérifier le jeu de la manette d'accélérateur, et ajuster au besoin.

REMARQUE : Si un réglage s'impose, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

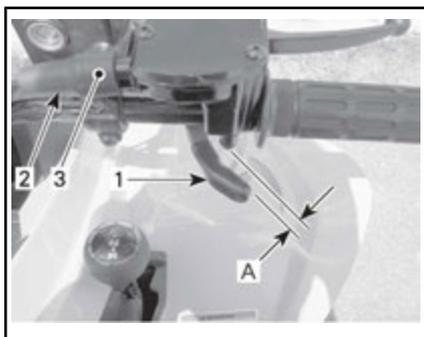
Le jeu de l'accélérateur devrait être de 1 mm à 3 mm.

REMARQUE : Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Régler le câble, glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour exposer le dispositif de réglage de câble d'accélérateur.

Desserrer le contre-écrou, puis tourner le dispositif de réglage pour obtenir un jeu approprié de la manette d'accélérateur.

Serrer le contre-écrou et réinstaller le protecteur.



RÉGLAGE DU JEU DE LA MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR

1. Manette d'accélérateur
 2. Protecteur
 3. Dispositif de réglage du câble
- A. 1 mm à 3 mm

Le levier sélecteur en position point mort « N », faire démarrer le moteur.

Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, régler de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.

S'assurer que le câble d'accélérateur est acheminé correctement et n'est pas pincé lorsque l'on tourne le guidon.

Bougie

Dépose des bougies

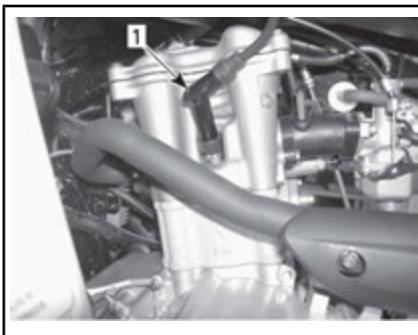
⚠ ATTENTION Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Débrancher le câble de bougie de la bougie d'allumage.

Dévisser la bougie d'un tour.

Si possible, nettoyer la bougie et la culasse à l'air comprimé.

Dévisser la bougie complètement et la retirer du moteur.



CÔTÉ GAUCHE DU MOTEUR

1. Bougie

Installation des bougies

Avant l'installation, vérifier si la surface de contact de la culasse et de la bougie n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement de l'électrode à 0,8 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets de bougie.

Serrer la bougie à la main dans la culasse, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée. Serrer la bougie au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Bougie	11 N•m ± 1,1 N•m

Batterie

Pour accéder à la batterie, retirer le siège.

Entretien de la batterie

⚠ ATTENTION Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Ces véhicules sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie « Valve Regulated Lead Acid » ou « au plomb-acide à régulation par soupape ». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS Ne jamais retirer le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Inspection de la batterie

Inspecter les connexions de la batterie pour vérifier qu'elles sont bien serrées et propres.

Inspecter le support de la batterie

Dépose de la batterie

AVIS Toujours débrancher le câble négatif NOIR (-) de la batterie en premier.

Débrancher le câble NOIR (-).

Débrancher le câble ROUGE (-).

Retirer la sangle de retenue.

Retirer la batterie du véhicule.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlever la rouille des cosses de câbles et des bornes. Le dessus de la batterie peut être nettoyé au moyen d'une brosse douce et d'un savon antigraisse ou d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude.

Appliquer de la GRAISSE DIÉLECTRIQUE (N/P 293 550 004) ou une graisse équivalente sur les bornes de batterie pour les protéger de l'oxydation.

Installation de la batterie

Remettez la batterie dans le véhicule.

AVIS Rebrancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-).

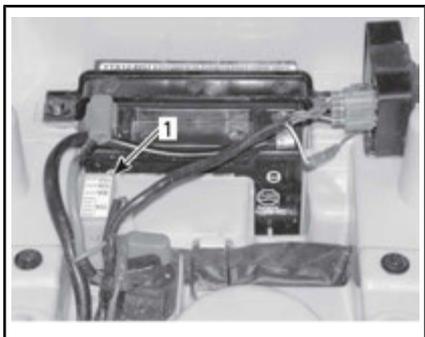
Fusibles

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est grillé (ou ouvert), le remplacer par un autre de même calibre.

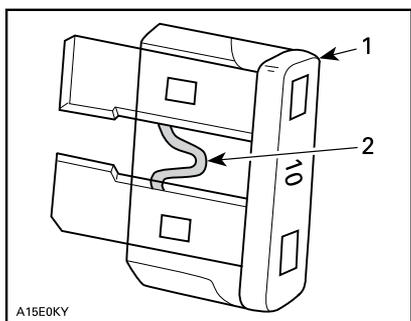
AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants au système électrique.

Les fusibles se trouvent dans le compartiment d'entretien sous le siège. Retirer le siège pour accéder au porte-fusibles



1. Porte-fusibles

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, déclipser et retirer le couvercle du porte-fusibles, puis tirer le fusible. Vérifier si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

REMARQUE : L'intensité du fusible et le circuit qu'il protège sont indiqués sur le couvercle du porte-fusibles.

Feux

Feux

Remplacement de l'ampoule de phare

AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule halo-

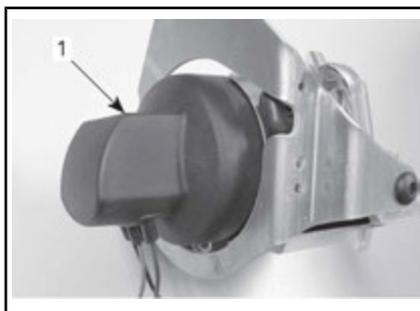
gène avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le résidu laissé par les doigts.

REMARQUE : Dans les illustrations suivantes, le boîtier de phare a été enlevé du véhicule pour faciliter la compréhension.

Pour remplacer une ampoule de phare, procéder comme suit.

S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».

Enlever le protecteur de caoutchouc recouvrant le logement de phare.

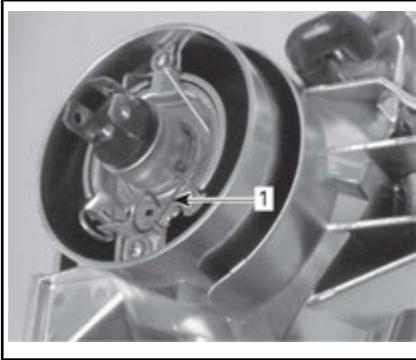


TYPIQUE

1. Protecteur de caoutchouc

Débrancher le connecteur électrique du phare.

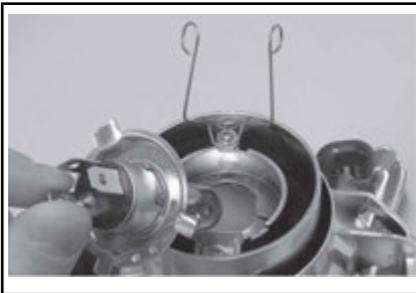
Pousser les extrémités rondes du clip de retenue vers l'avant, puis vers l'extérieur pour débloquer l'ampoule du phare.



TYPIQUE

1. Clip de retenue

Soulevez et maintenez le clip de retenue, puis retirez l'ampoule.



TYPIQUE

Poser une nouvelle ampoule, sans toucher à la partie de verre de la nouvelle ampoule avec les doigts.

Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.

Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Réglage du faisceau des phares

Pour remplacer une ampoule de phare, procéder comme suit.

Desserrer les vis de l'illustration suivante, sans les retirer.



1. Vis à desserrer

Régler à la main l'angle du boîtier de phare.

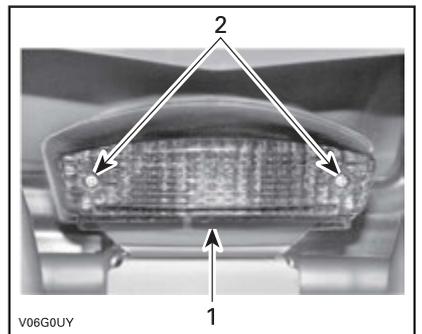
Régler les deux phares de la même manière.

Resserrer les vis lorsque le phare est réglé.

Remplacement des ampoules de feu arrière

S'assurer que le commutateur d'éclairage se trouve sur « OFF ».

Dévisser les vis de la lentille pour accéder aux ampoules.



1. Lentille
2. Vis

Pousser sur l'ampoule et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la dégager de la douille.

Installer la nouvelle ampoule en la poussant d'abord, tout en maintenant une pression et en la tournant dans le sens horaire pour l'engager dans la douille.

Vérifier le bon fonctionnement de l'ampoule après l'avoir remplacée.

Remettre la lentille.

Roues dentées et chaîne d'entraînement

AVIS Vérifier le réglage et la lubrification appropriés de la chaîne d'entraînement.

ATTENTION S'assurer que le moteur est coupé et que le frein de stationnement est engagé avant de vérifier, régler ou lubrifier la chaîne d'entraînement.

AVIS Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

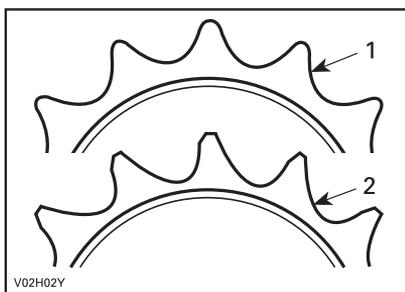
Inspection des roues dentées et de la chaîne d'entraînement

Ce véhicule est équipé d'axes et de roulements à graissage permanent avec joint torique. Vérifier toujours la chaîne d'entraînement avant de conduire ce véhicule.

Vérifier le jeu de la chaîne d'entraînement et régler la tension au besoin.

Rechercher des joints toriques ou des roulements manquants.

Vérifier l'essieu de la roue dentée et le pignon pour déceler toute déformation, usage excessif ou dommage.



1. Bon
2. Remplacer

AVIS Remplacer la chaîne et les roues dentées en même temps pour éviter leur usure rapide. Posez un circlip neuf chaque fois que la roue dentée du moteur est déposée.

Lubrification de la chaîne d'entraînement

AVIS Ne lavez jamais la chaîne avec de l'eau ou de l'essence sous haute pression. Des dommages aux joints toriques s'ensuivront, causant une usure prématurée et une défaillance de la chaîne d'entraînement.

Nettoyer les surfaces latérales de la chaîne avec un chiffon sec.

REMARQUE : Ne brossez pas la chaîne.

Lubrifiez seulement avec un lubrifiant de chaîne à joints toriques approuvé. Les autres lubrifiants de chaîne du commerce peuvent contenir des solvants qui pourraient endommager les joints toriques.

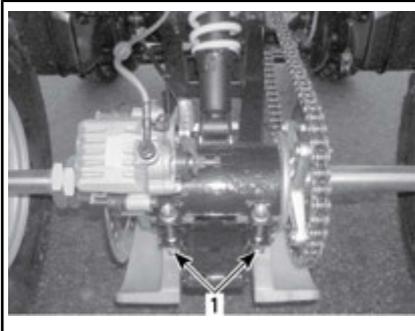
Réglage de la chaîne d'entraînement

REMARQUE : Régler la chaîne d'entraînement avec le conducteur,

ou un poids équivalent, assis sur le véhicule.

Choisir une surface horizontale et mettre la boîte de vitesses au POINT MORT.

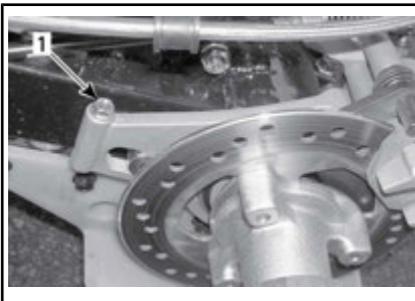
Desserrer les boulons de verrouillage du tendeur de chaîne.



TYPIQUE

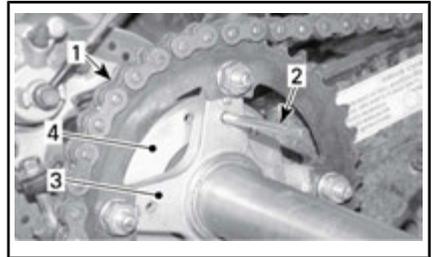
1. Boulons de verrouillage de tendeur de chaîne

Desserrer le boulon de support d'étrier.



1. Boulon de support d'étrier

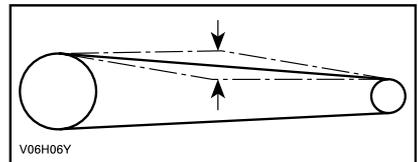
Insérer l'outil de réglage à travers le moyeu de roue dentée et dans le tendeur de chaîne.



1. Chaîne d'entraînement
2. Outil de réglage
3. Moyeu de roue dentée
4. Tendeur de chaîne

Régler la déflexion de la chaîne en bougeant lentement le véhicule vers l'avant ou vers l'arrière.

La déflexion sur la partie supérieure de la chaîne devrait être entre 15 mm and 25 mm.



DÉFLEXION DE LA CHAÎNE D'ENTRAÎNEMENT ENTRE 15 mm and 25 mm

Serrer les boulons de verrouillage du tendeur de chaîne au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulons de verrouillage de tendeur	62 N•m ± 6 N•m

Serrer le boulon du support d'étrier au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Boulons de verrouillage de tendeur	12 N•m ± 1,2 N•m

AVIS Ne jamais faire fonctionner ce véhicule lorsque la chaîne d'entraînement est trop lâche ou trop tendue, car des dommages importants aux éléments d'entraînement pourraient s'ensuivre.

Une fois le réglage effectué, répéter la procédure ci-dessus pour vérifier la déflexion de la chaîne à plusieurs endroits sur la chaîne.

Pneus et roues

Pression des pneus



AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. **NE JAMAIS** mettre la pression des pneus en dessous du minimum. Le pneu pourrait se déloger de la jante. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont **froids**, c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Revérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

Se reporter à la rubrique *SPÉCIFICATIONS* pour la pression recommandée.

Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaision reste pos-

sible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

État des pneus et des roues

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas permuter les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue.

Retirer un écrou à la fois, le lubrifier, puis le resserrer au couple prescrit.

COUPLE DE SERRAGE	
Écrous de roue	50 N•m ± 5 N•m

Dépose d'une roue

Desserrer légèrement les écrous de roue.

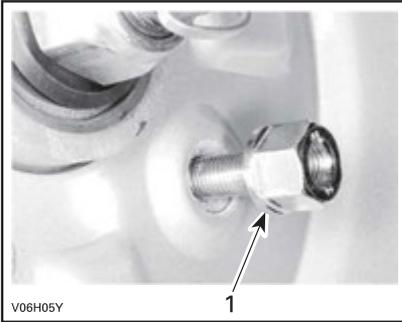
Lever le véhicule et le soutenir de manière sécuritaire.

Retirer les écrous de roue, puis retirer la roue.

Installation d'une roue

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets des goujons.

Reposer les écrous côté biseauté vers la roue.



TYPIQUE

1. Côté conique de l'écrou

Serrer les écrous de roue avec précaution à la main en ordre entrecroisé.

Serrer ensuite les écrous au couple prescrit en ordre entrecroisé.

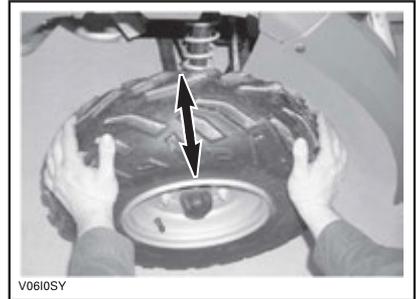
COUPLE DE SERRAGE	
Écrous de roue	50 N•m ± 5 N•m

AVIS Toujours utiliser des écrous de roue conformes aux écrous d'origine. L'utilisation d'autres écrous risquent d'endommager la jante.

Roulements de roue

État des roulements de roue

Exercer un mouvement de va-et-vient sur chaque roue pour vérifier s'il y a du jeu. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décèle un jeu.



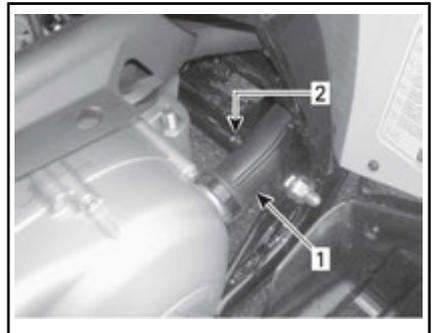
TYPIQUE

Suspension

Lubrification de la suspension

Bras oscillant

Lubrifier les pivots du bras oscillant. Utiliser de la GRAISSE POUR SUSPENSION (N/P 293 550 033) synthétique ou un produit équivalent.



CÔTÉ GAUCHE DU VÉHICULE

1. Conduit CVT
2. Graisseur

Inspection de la suspension

Amortisseurs

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile et si les fixations sont serrées. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Bras oscillant

Vérifier si les bras oscillants sont déformés, fissurés ou courbés. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé si on décele un problème.

Bras triangulaires

Vérifier si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Freins



AVERTISSEMENT

Des freins neufs ne fonctionneront à leur pleine capacité qu'après une période de rodage initiale. Redoubler de prudence.

Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein conforme à la norme DOT 4 seulement.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé et ne pas mélanger différents liquides pour parfaire le niveau.

Niveau du liquide de frein

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, vérifier le niveau du liquide de frein dans les réservoirs. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon de remplissage avant de l'enlever.

AVIS N'utilisez que du liquide pour frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. N'utilisez pas

de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE : Si le niveau de liquide est bas, cela peut indiquer qu'il y a des fuites ou que les plaquettes sont usées. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

Réservoir de liquide de frein (au guidon)

Tourner le guidon droit devant pour faire en sorte que les réservoirs soient de niveau. Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

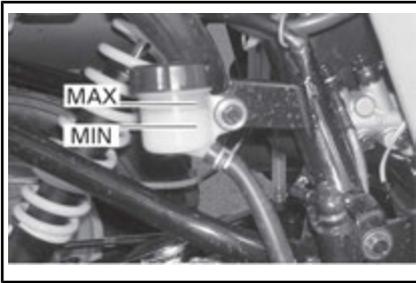
Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure ou autre dommage. Le remplacer s'il est endommagé.



TYPIQUE — RÉSERVOIR DE LIQUIDE DE FREIN ARRIÈRE

Réservoir de liquide de frein arrière

Lorsque le véhicule se trouve sur une surface horizontale, le niveau du liquide de frein doit se trouver entre les marques MIN. et MAX.



SOUS L'AILE ARRIÈRE DROITE

Vidange du liquide de frein



AVERTISSEMENT

La vidange du liquide de frein doit être effectuée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Inspection des freins



ATTENTION Les freins peuvent être très chauds après une utilisation prolongée du véhicule et peuvent provoquer des brûlures. Attendre que les freins refroidissent.

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :

- Le niveau de liquide de frein.
- Que le système de freinage ne présente aucune fuite.
- si les freins sont propres.
- si les freins sont spongieux.
- si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
- si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

LIMITES D'USURE

ÉPAISSEUR DES PLAQUETTES DE FREIN	2 mm
ÉPAISSEUR DES DISQUES DE FREIN	2 mm
GAUCHISSEMENT MAXIMAL DES DISQUES	0,15 mm

Si vous décelez un problème au niveau des freins, adressez-vous à un concessionnaire Can-Am agréé.



AVERTISSEMENT

L'inspection, l'entretien et la réparation doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Châssis

Fixations de châssis

Assurer-vous que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Resserrer au besoin.

SOINS DU VÉHICULE

Soins d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. La lubrification des pièces métalliques est fortement recommandée. Utiliser le LUBRIFIANT XPS (N/P 293 600 016) ou un équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer les feux arrière et les phares. Voir *NETTOYAGE ET PROTECTION DU VÉHICULE*.

Nettoyage et protection du véhicule

AVIS Laver le véhicule à l'eau chaude et au savon. Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION SEULEMENT** (avec un tuyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver les pièces de carrosserie en utilisant de l'eau

chaude et un détergent doux. Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que :



AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE



AVERTISSEMENT

Faire inspecter l'intégrité des canalisations et des raccords par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de quatre mois, il faut le remiser adéquatement.

Lorsque le véhicule est utilisé après une période de remisage, une préparation s'impose.

S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour faire faire la préparation présaisonnière de son véhicule ou pour l'entreposage.

***Cette page est
laissée intentionnellement en blanc***

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les principaux composants du véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par différents numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire Can-Am autorisé a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

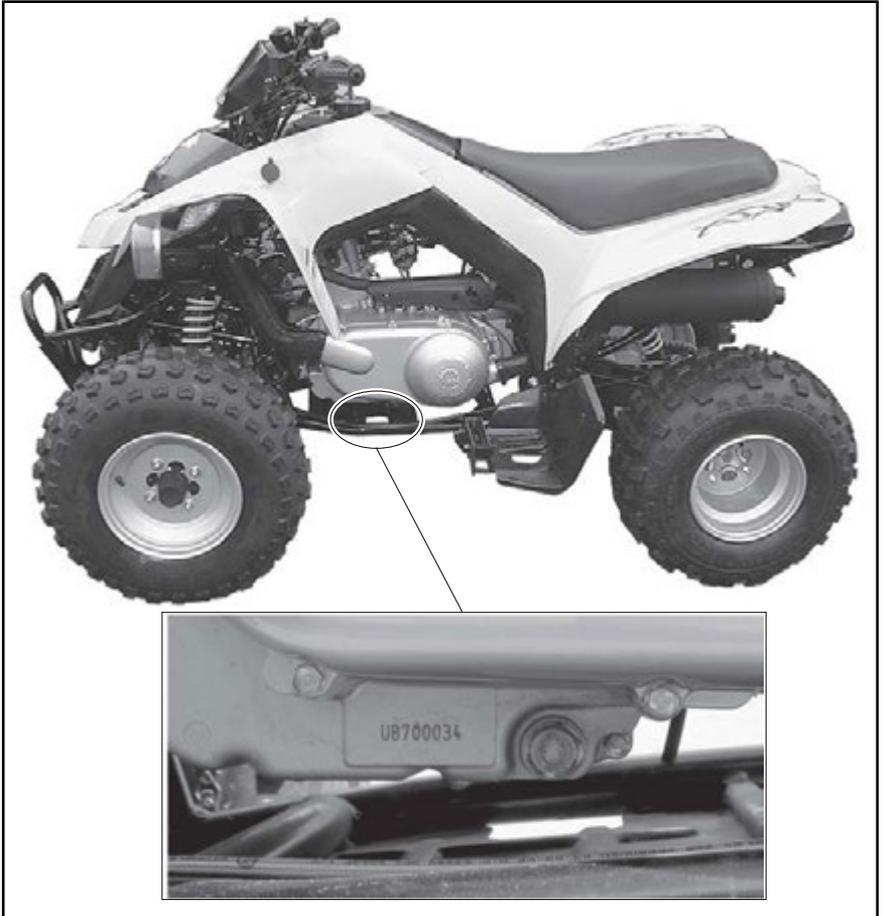
Emplacement du numéro d'identification du véhicule



TYPIQUE

1. Modèle
2. NIV (Numéro d'Identification du Véhicule)

Emplacement du numéro d'identification du moteur



RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LE SYSTÈME DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE BRUIT (CANADA/ÉTATS-UNIS)

Il est interdit de trafiquer le système de réduction des émissions de bruit!

En vertu de la loi fédérale américaine et des lois provinciales canadiennes, il peut être interdit d'effectuer les opérations suivantes :

1. La dépose ou la mise hors d'usage par quiconque n'ayant pas pour intention de procéder à l'entretien, à la réparation ou au remplacement d'un dispositif incorporé à un véhicule neuf dans le but d'en contrôler le bruit avant la vente ou la livraison à l'acheteur, ou en cours d'utilisation, ou encore
2. L'utilisation du véhicule après qu'on a procédé à la dépose ou à la mise hors d'usage d'un tel dispositif.

Les actions suivantes sont considérées comme des actes de falsification :

1. La dépose, l'altération ou la perforation du silencieux ou d'un composant du moteur acheminant les gaz d'échappement du moteur.
2. La dépose, l'altération ou la perforation d'une partie du système d'admission d'air.
3. Le remplacement de pièces mobiles du véhicule ou de pièces du système d'échappement ou d'admission d'air par des pièces autres que celles prescrites par le fabricant.
4. Un entretien inadéquat.

VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS (TOUS LES PAYS SAUF CANADA ET ÉTATS-UNIS)

MODÈLE		DS 250
VALEURS DES ÉMISSIONS SONORES ET DES VIBRATIONS ¹		
Bruit	Pression acoustique (L_{pA})	80 dB à 3 250 tours/minute (incertitude (K_{WA}) 3 dB)
Vibration	Système main-bras	<2,5 m/s ² à 3 250 tours/minute
	Tout le corps sur le siège	<0,5 m/s ² à 3 250 tours/minute
¹ : Les valeurs des émissions sonores et des vibrations sont mesurées conformément à la norme EN 15997:2011 sur une surface pavée, au point mort.		

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

FICHE TECHNIQUE

MODÈLE DU VÉHICULE		DS 250
MOTEUR		
Type		4 temps. Simple arbre à cames en tête, refroidi par liquide
Nombre de cylindres		Un seul cylindre
Nombre de soupapes		4 soupapes avec poussoirs mécaniques (réglables)
Jeu des soupapes	Admission	0,08 mm à 0,12 mm
	Échappement	0,13 mm à 0,17 mm
Cylindrée		249,4 cm ³
Alésage		71 mm
Course		63 mm
Système de démarrage		Démarrateur électrique
Taux de compression		10,6 à 1
Lubrification		Circulation forcée et projection
Filtre à air		De type éponge humide
Régime de ralenti		1 700 ± 100 tr/min
BOÎTE DE VITESSES		
Boîte de vitesses		Boîte de vitesses à variation continue (CVT) Marche avant gamme haute (F), point mort et marche arrière
REFROIDISSEMENT		
Type		Refroidi par liquide
Radiateur		Monté à l'avant
SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Carburateur	Type	KEIHIN PTG-23
Étrangleur		Étrangleur manuel variable

MODÈLE DU VÉHICULE		DS 250
SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Génératrice-magnéto	Type	338 W à 5 000 tours/min
Type d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)
Séquence d'allumage		Non réglable
Bougie	Marque et type	NGK CR8E ou l'équivalent
	Écartement des électrodes	0,8 mm
	Quantité	1
Batterie	Type	Batterie de type humide
	Volt	12 volts, 10 A•h (ampère-heure)
Système de démarrage		Démarrateur électrique
Ampoules de phare		2 x 35 W
Ampoule de feu arrière		1 x 5/21 W
Clignotants		1,7 W
Fusibles	Moteur de ventilateur	10 A
	Feux	15 A
	Autres lampes	15 A
	Fusible principal	30 A
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
Essieu arrière		Entraînement par chaîne/essieu rigide
DIRECTION		
Rayon de braquage		3,5 m à basse vitesse

MODÈLE DU VÉHICULE		DS 250
SUSPENSION		
Avant	Type	Suspension indépendante — double triangle en A, 2 amortisseurs (huile)
	Course	140 mm
Arrière	Type	Bras oscillant rigide, 1 amortisseur (huile)
	Course	170 mm
PNEUS		
Pression (à froid)	Avant	Maximum : 34 kPa Minimum : 26 kPa
	Arrière	
Dimensions	Avant	22 x 7–10
	Arrière	20 x 11–9
ROUES		
Dimensions	Avant	AT 10 x 5,5
	Arrière	AT 9 x 8
Couple de serrage des écrous de roue		50 N•m ± 5 N•m
FREINS		
Avant		Hydraulique, 2 disques
Arrière		Hydraulique, 1 disque
Mécanisme de frein de stationnement		La manette de frein droite comporte un frein de stationnement
POIDS ET CAPACITÉ DE CHARGE		
Poids à vide		195 kg
Charge maximale permise		150 kg (comprend le conducteur, toutes les autres charges et les accessoires complémentaires)

MODÈLE DU VÉHICULE		DS 250
DIMENSIONS		
Longueur hors tout		183 cm
Largeur hors tout		103 cm
Hauteur hors tout		110,5 cm
Hauteur de siège		80 cm
Empattement		118,7 cm
Garde au sol	Centre du véhicule	26 cm
LIQUIDES		
Huile à moteur		<p>Pendant l'été, utiliser L'HUILE SEMI-SYNTHÉTIQUE XPS 4 TEMPS (N/P 293 600 121).</p> <p>Pendant l'hiver, utiliser L'HUILE SYNTHÉTIQUE XPS 4 TEMPS (N/P 293 600 112).</p> <p>Si elles ne sont pas disponibles, utiliser une huile moteur 5W30 qui respecte les exigences de la classe de service SG, SH ou SJ de l'API. Se reporter à <i>TABLEAU DE VISCOSITÉ DE L'HUILE</i></p>
Huile de boîte de vitesses		HUILE À CHAÎNE XPS (N/P 415 129 500) ou une huile à chaîne équivalente 75W 90
Liquide de refroidissement		Mélange éthylène glycol (50 %) et eau distillée (50 %). Employer le LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ BRP (N/P 219 700 362) ou un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium
Carburant	Type	Essence ordinaire sans plomb
	Indice d'octane	Indice 87 AKI affiché à la pompe (92 RON) - Se reporter à <i>SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT</i>
Liquide de frein		Liquide de frein DOT 4

MODÈLE DU VÉHICULE	DS 250
CONTENANCES	
Réservoir d'essence	12,5 L
Moteur	1,2 L (vidange d'huile)
Huile de boîte de vitesses	800 ml (vidange d'huile)
Liquide de refroidissement	850 ml (moteur et radiateur)

***Cette page est
laissée intentionnellement en blanc***

DÉPANNAGE

LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE

LE MOTEUR NE TOURNE PAS AU DÉMARREUR

1. L'interrupteur d'allumage se trouve sur «OFF».
 - *Mettre l'interrupteur sur « ON ».*
2. Interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur.
 - *Vérifier que l'interrupteur d'arrêt d'urgence du moteur est en position de MARCHE.*
3. La boîte de vitesses n'est pas au POINT MORT.
 - *Mettre la boîte de vitesses au POINT MORT (« N ») ou appuyer sur la manette de frein.*
4. Fusible grillé.
 - *Vérifier l'état du fusible principal.*
5. Batterie faible ou connexions desserrées.
 - *Vérifier le fusible du système de charge.*
 - *Vérifier l'état des connexions et des bornes.*
 - *Faire vérifier la batterie.*
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. **Mélange trop pauvre pour démarrer un moteur froid.**
 - *Vérifier le niveau de carburant dans le réservoir et exécuter la procédure de démarrage d'un moteur froid, particulièrement l'usage de l'étrangleur.*

2. **Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).**
 - *Établir le contact à l'allumage et s'assurer que l'étrangleur n'est pas appliqué.*
 - *Pendant que le levier sélecteur est au POINT MORT (« N »).*
 - *Enfoncer complètement la manette de l'accélérateur et la maintenir enfoncée pendant le démarrage du moteur.*
 - *Dès que le moteur démarre, relâcher la manette de l'accélérateur. Ne pas faire monter le régime du moteur.*
 - ***Si le moteur ne démarre toujours pas :** nettoyer la zone de la tête de bougie, puis la retirer.*
 - *Retirer la bougie (les outils sont fournis dans la trousse d'outil). Se reporter à DÉPOSE DE BOUGIE plus loin dans ce guide.*
 - *Actionner le démarreur à plusieurs reprises.*
 - *Ensuite, installer une bougie neuve si possible ou nettoyer et sécher la bougie retirée.*
 - *Démarrer le moteur comme expliquer ci-dessus. Si le moteur ne démarre toujours pas, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*
 - *S'assurer qu'il n'y a pas de carburant dans l'huile moteur à cause du moteur noyé, auquel cas, remplacer l'huile moteur.*

3. **L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).**
 - *Vérifier le niveau du réservoir de carburant; tourner le robinet de carburant en position « ON » (essayer également la position « RES »). Il peut y avoir une panne de la pompe à essence ou du carburateur.*
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- Vérifier l'état du fusible principal.
- Enlever la bougie du moteur, puis la remettre en place en rebranchant le capuchon de bougie.
- S'assurer que le commutateur d'allumage est en position « ON » et que le l'interrupteur d'arrêt d'urgence est en position « RUN » (marche).
- Mettre la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrer. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer la bougie.
- Si le problème persiste, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

5. Compression du moteur.

- Faire tourner le moteur. Une pulsation devrait être ressentie en raison du cycle de compression du moteur. Si aucune pulsation ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression.
- S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR

1. **Bougie encrassée ou endommagée.**
 - Voir *LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.*
2. **L'essence ne parvient pas au moteur.**
 - Voir *LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.*
3. **Réglage du carburateur**
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*
4. **Surchauffe du moteur.**
 - *Se reporter à SURCHAUFFE DU MOTEUR.*
5. **Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.**
 - *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
 - *Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*
 - *Vérifier le conduit d'admission d'air.*
6. **Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.**
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*
7. **Le frein de stationnement est appliqué.**
 - *Désengager le frein de stationnement.*
8. **Réglage inapproprié de soupape.**
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

SURCHAUFFE DU MOTEUR

1. **Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.**
 - *Vérifier le LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DU MOTEUR dans les PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*
2. **Ailettes de radiateur sales.**
 - *Nettoyer les ailettes du radiateur; se reporter à RADIATEUR dans les PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*

RETOURS DE FLAMME

1. Le système d'échappement fuit.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Le moteur tourne en surchauffant.

- *Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. Réglage inapproprié du carburateur.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

5. Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyer la bougie et vérifier son degré thermique. Remplacer au besoin.*

6. Système antipollution défaillant.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

RATÉS D'ALLUMAGE

1. Bougie encrassée, endommagée ou usée.

- *Nettoyer la bougie et vérifier son degré thermique. Remplacer au besoin.*

2. Présence d'eau dans l'essence.

- *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

BRUIT INHABITUEL DU MOTEUR

1. Réglage des soupapes.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Tendeur de chaîne.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

3. Chaîne de distribution usée.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus d'informations à propos des demandes de garantie, se reporter à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

4. Contamination de la boîte CVT.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- *Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.*

2. Frein de stationnement.

- *S'assurer que le levier de verrouillage des freins est complètement désengagé.*

3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
- *Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*
- *Vérifier le conduit d'admission d'air.*

4. Boîte CVT usée ou sale, incluant la courroie.

- *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LEVIER SÉLECTEUR DIFFICILE À DÉPLACER

1. Les engrenages de la boîte de vitesses se trouvent dans une position empêchant l'engagement dans une autre position.
 - *Faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la boîte de vitesses et permettre au levier sélecteur de bien se placer.*
2. La vitesse du moteur au ralenti est trop élevée.
 - *Régler la vitesse du ralenti. Se reporter à SPÉCIFICATIONS.*
3. Boîte de vitesses CVT usée ou sale.
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. La boîte de vitesses est au POINT MORT (N).
 - *Engager la boîte de vitesses en MARCHE ARRIÈRE (R) ou MARCHE AVANT (F).*
2. La boîte CVT est défaillante.
 - *S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.*
3. Présence d'eau dans le logement de la transmission CVC.
 - *Se reporter à Couvercle de boîte CVT dans les procédures d'entretien. Se reporter à COUVERCLE DE BOÎTE CVT dans les PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA : VTT CAN-AM® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« **BRP** »)* garantit ses VTT Can-Am 2018 vendus par les concessionnaires de VTT Can-Am autorisés (tel que défini ci-après) aux États-Unis et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie limitée applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Pour les composants du système des gaz d'échappement, se reporter à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2018 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue (« **le concessionnaire VTT Can-Am** »);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- Le VTT Can-Am 2018 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire Can-Am VTT autorisé;
- Le VTT Can-Am 2018 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT Can-Am dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire Can-Am dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante :

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2018 avec un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le fabricant du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. Contacter les distributeurs suivants pour le Canada ou le fabricant pour les États-Unis :

Aux États-Unis :

Garmin International Inc.

É.-U. : 913 397-8200

États-Unis (sans frais) : 1 800 800-1020

www.garmin.com

Au Canada (un ou l'autre) :

Raytech Électronique

Tél. : 450 975-1015

Télé. : 800 975-0025 / 450 975-0817

Courriel : **raytech@raytech.qc.ca**

Site Web : **www.raytech.qc.ca**

Coord. GPS : N45o35.25' - W73o42.95'

Naviclub Itée

Tél. : 418 835-9279

Télé. : 418 835-6681

Courriel : **naviclub@naviclub.com**

Site Web : **www.naviclub.com**

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant :

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

© 2017 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses filiales.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP») garantit à l'acheteur et à chaque propriétaire ultérieur que ce véhicule neuf, y compris toutes les parties de son système de contrôle des émissions d'échappement et son système de récupération des vapeurs d'essence, remplissent deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1051 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour les demandes de garantie en lien avec les systèmes antipollution, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées aux systèmes antipollution aux concessionnaires Can-Am autorisés, sauf pour des réparations d'urgence tel que requis par l'article 2 de la liste suivante

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver le bon carburant. Voir les sections Renseignements sur l'entretien et Carburant.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS	KILOMÈTRES
Composants liés aux émissions d'échappement	500	30	5 000
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24	S. O.

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur, y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électronique*
 - Diaphragmes de commande du vide*
 - Câbles de commande*

- Tringleries de commande*
 - Robinet de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Réservoir à charbon activé
 - Support de montage du réservoir à charbon activé
 - Port de connexion de purge du carburateur
4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inapproprié de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation par l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

* En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : VTT CAN-AM® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses VTT Can-Am 2018 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des VTT Can-Am (« distributeur/concessionnaire VTT Can-Am ») hors du Canada, des États-Unis, des pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« EEE »), des pays membres de la Communauté des États indépendants (« CEI ») (ce qui comprends l'Ukraine et le Turkménistan) et de la Turquie, contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utiliser pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou tout autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2018 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2018 doit être acheté dans le pays ou le regroupement de pays de résidence de l'acheteur; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restric-

tions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante :

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am à BRP. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses filiales.

© 2017 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®MC et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses filiales.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : VTT CAN-AM® 2018

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses VTT Can-Am 2018 vendus par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer les produits Can-Am (« Distributeur/concessionnaire Can-Am ») dans un des pays membres de l'Espace économique européen (« EEE ») (ce qui comprends les états membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (ce qui comprends l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couvertes par cette garantie limitée. Prière de se reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que

celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main-d'oeuvre);
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces et d'accessoires n'ayant pas été fabriqués ou approuvés par BRP et qui, de son avis raisonnable, ne sont pas compatibles avec le produit ou affectent de manière irrévocable l'opération, la performance ou la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, la compétition, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'introduction de neige ou d'eau, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de :

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou locative.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont respectées :

- Le VTT Can-Am 2018 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé à distribuer des VTT Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le VTT Can-Am 2018 doit être acheté dans l'EEE par un résident de l'EEE, dans le CEI par un résident de la CEI ou en Turquie par un résident de la Turquie; et
- L'entretien périodique indiqué dans le Guide du conducteur doit être exécuté ponctuellement afin de maintenir la couverture de la garantie. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire VTT Can-Am une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumise à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7) CE QUE BRP FERA

Dans la mesure où la loi le permet, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et (ou) de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions décrites ici. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise en dehors de l'EEE, CEI, ou en Turquie le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée assujettie à ses propres termes et modalités sera également transférée et sera valide pendant le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive également les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

BRP ou un distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am à BRP. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire VTT Can-Am autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si le différend n'est toujours pas résolu, communiquer avec BRP en remplissant un formulaire de contact du client à www.brp.com ou communiquer avec BRP par la poste à l'une des adresses énumérées sous la rubrique *NOUS JOINDRE* de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services liés aux produits.

© 2017 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®™ et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses filiales.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses filiales pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Afin d'exercer votre droit de consultation, pour corriger votre information personnelle ou pour être retiré de la liste de diffusion de marketing direct, veuillez contacter BRP :

Par courriel : **privacyofficer@brp.com**

Par courrier : BRP

Conseiller juridique principal, protection des renseignements personnels
726, St-Joseph
Valcourt QC
Canada
J0E 2L0

NOUS JOINDRE

www.brp.com

Amérique du Nord

565, rue de la Montagne,
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Sturtevant, Wisconsin, U.S.A.
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177
États-Unis

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202
Parque Ind. Querétaro, Lote2-B
76220
Santa Rosa Jáuregui, Qro., Mexique

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgique

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Allemagne

ARTEPARC Bâtiment B
Route de la côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Norvège

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Formvägen 16
S-906 21 Umeå
Suède

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Suisse

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australie

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230
TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

Asie

15/F Parale Mitsui Building,8
Higashida-Cho, Kawasaki-ku
Kawasaki 210-0005
Japon

Room Dubai, level 12, Platinum Tower
233 Tai Cang Road
Xintiandi, Lu Wan District
Shanghai 200020
PR Chine

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, assurez-vous d'aviser BRP :

- En communiquant avec un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : en appelant au 1 888 272-9222.
- En postant une des cartes de changement d'adresse des pages suivantes à l'une des adresses de BRP indiquée dans la rubrique *NOUS JOINDRE* du présent guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire du VTT lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel de sécurité. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

***Cette page est
laissée intentionnellement en blanc***

***Cette page est
laissée intentionnellement en blanc***

***Cette page est
laissée intentionnellement en blanc***

N° MODÈLE VTT _____

VÉHICULE -
NUMÉRO D'IDENTIFICATION (N.I.V) _____

MOTEUR -
NUMÉRO D'IDENTIFICATION (N.I.M.) _____

Propriétaire _____

NOM

N°

VILLE

APP.

RUE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

B.E.S.T. _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Date d'expiration de la garantie _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

V00A2IL

Communiquer avec le concessionnaire qui a vendu le véhicule pour s'assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

En lisant ce Guide du conducteur, n'oubliez pas :



AVERTISSEMENT

indique une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les virages, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR, TOUTES LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ ET VISIONNEZ LE VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE PAVÉE.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous conduisez votre véhicule tout-terrain sur une surface pavée.
- **NE CONDUISSEZ JAMAIS CE VTT SUR UNE VOIE PUBLIQUE.** Il y a risque de collision avec un autre véhicule si vous circulez sur une voie publique avec votre véhicule.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE CONDUISSEZ JAMAIS APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES OU DE L'ALCOOL.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISSEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience.
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 001 847_FR
GUIDE DU CONDUCTEUR DS 250 / FRANÇAIS
OPERATOR'S GUIDE DS 250 / FRENCH

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:PC.